

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, avec ses modifications, et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis. Voir la rubrique Mode de placement.

Nouvelle émission

Le 23 avril 1998

LE GROUPE FORZANI LTÉE

16 740 000 \$

4 650 000 actions de catégorie A pouvant être émises lors de l'exercice de 4 650 000 bons de souscription spéciaux

Le Groupe Forzani Ltée (GFL ou la société) vise par les présentes aux fins de placement 4 650 000 actions de catégorie A (les *actions ordinaires*) du capital de la société qui peuvent être acquises lors de l'exercice de 4 650 000 bons de souscription spéciaux en circulation (les *bons de souscription spéciaux*) que GFL a émis et vendus le 12 février 1998. Chaque bon de souscription spécial permet au porteur de recevoir, sans paiement additionnel, une action ordinaire en tout temps jusqu'à 16 h 30 (heure de Calgary) (le *moment de l'expiration*) à la date (la *date d'expiration*) correspondant au premier des événements suivants : (a) cinq jours ouvrables après la date de la délivrance du dernier visa pour le présent prospectus (le *prospectus*) par la commission des valeurs mobilières de chacune des provinces d'Alberta, d'Ontario et de Québec (collectivement appelées les *territoires de vente*) ou (b) le 12 février 1999. Au moment de l'expiration, les porteurs de bons de souscription spéciaux seront réputés avoir exercé tous les bons de souscription spéciaux qu'ils n'auront pas exercés auparavant. Les actions ordinaires émises aux porteurs de bons de souscription spéciaux dans une province où un visa pour un prospectus définitif n'aura pas été délivré pourront être soumises aux restrictions sur la revente en fonction des lois applicables sur les valeurs mobilières.

Les 4 650 000 bons de souscription spéciaux ont été créés conformément aux modalités d'un acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux (l'*acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux*) intervenu en date du 12 février 1998 entre GFL et Compagnie Montréal Trust du Canada (le *fiduciaire*), à titre de fiduciaire. Les bons de souscription spéciaux ont été émis moyennant une contrepartie au comptant de 3,60 \$ le bon de souscription spécial. L'acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux prévoit que si un visa pour le présent prospectus n'est pas délivré au plus tard le 12 juin 1998 par la commission des valeurs mobilières ou l'autorité de réglementation similaire de chacun des territoires de vente, chaque porteur de bons de souscription spéciaux aura le droit de recevoir 1,02 action ordinaire (au lieu de une action ordinaire contre laquelle chaque bon de souscription spécial pouvait auparavant être échangé), ainsi qu'un paiement au comptant de 0,288 \$, plus l'intérêt sur cette somme, pour chaque bon de souscription spécial de ce porteur. Voir la rubrique *Mode de placement*.

La société ne devra payer aucune commission ni rémunération dans le cadre du placement des actions ordinaires lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux. Elle ne tirera aucun produit additionnel de l'émission des actions ordinaires lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux.

	Prix	Rémunération des placeurs pour compte	Produit net revenant à la société ⁽¹⁾
Par bon de souscription spécial	3,60 \$	0,198 \$	3,402 \$
Placement total	16 740 000 \$	920 700 \$	15 819 300 \$

Note :

1) Avant déduction des frais du placement évalués à 150 000 \$

Le prix d'émission des bons de souscription spéciaux a été fixé par négociation entre la société, d'une part, et La Société de Valeurs First Marathon Limitée et Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. (les *placeurs pour compte*), d'autre part. **Le prix d'émission de 3,60 \$ par bon de souscription spécial excède de 1,38 \$ ou de 38,33 % l'actif corporel net par action ordinaire en date du 1^{er} février 1998, compte tenu de l'émission des actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu des actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice des bons de souscription.** Voir la rubrique *Dilution*. **Il n'existe aucun marché pour la négociation des bons de souscription spéciaux. Un placement dans les actions ordinaires est soumis à certains facteurs de risque et devrait être considéré de nature spéculative.** Voir la rubrique *Facteurs de risque*. Les actions ordinaires en circulation sont admises et inscrites à la cote de la Bourse de Montréal (la *BdeM*) et de la Bourse de Toronto (la *BdeT*) sous le symbole *FGL*. Le 11 février 1998, soit le dernier jour de séance avant l'émission des bons de souscription spéciaux, le cours de clôture des actions ordinaires à la BdeM et à la BdeT (tel que compilé par ces bourses) s'est établi à 4 \$. Voir la rubrique *Variation du cours des actions ordinaires et volume des opérations sur celles-ci*. Les certificats définitifs des actions ordinaires pourront être livrés dans les cinq jours ouvrables suivant l'exercice des bons de souscription spéciaux. Certaines questions d'ordre juridique relatives au placement des bons de souscription spéciaux ainsi que des actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice desdits bons de souscription spéciaux seront tranchées par Milner Fenerty, au nom de la société, et par Heenan Blaikie, au nom des placeurs pour compte.

TABLE DES MATIÈRES

LA SOCIÉTÉ.....	6
FILIALES	6
LE COMMERCE DE DÉTAIL DES ARTICLES DE SPORT	6
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	7
RESTRUCTURATION	15
ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	
D'EXPLOITATION.....	17
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ	26
CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	27
PLACEMENTS ANTÉRIEURS	28
RELEVÉ DES OPÉRATIONS	28
RELEVÉ DES DIVIDENDES ET POLITIQUE S'Y RAPPORTANT	29
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	29
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA	
HAUTE DIRECTION	30
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX.....	34
MODE DE PLACEMENT.....	34
EMPLOI DU PRODUIT.....	35
DILUTION.....	35
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES	
OPÉRATIONS IMPORTANTES	36
CONTRATS IMPORTANTS	36
FACTEURS DE RISQUE	36
VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES	
TRANSFERTS	38
LITIGES EN COURS.....	38
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	38
DROIT CONTRACTUEL DE POURSUITES EN RÉOLUTION	38
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS.....	39
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS.....	39
ATTESTATION DE LE GROUPE FORZANI LTÉE	57
ATTESTATION DES PLACEURS POUR COMPTE	58

GLOSSAIRE

Voici la définition de certains termes utilisés dans le présent prospectus.

bannière : appellation des magasins où s'exercent les activités de vente au détail;

magasins de comparaison : les magasins qui ont été ouverts pendant la durée entière des périodes d'information en cause. L'exploitation d'un magasin de comparaison vise toujours au moins un exercice complet durant n'importe laquelle des périodes d'information à l'étude;

marque de distributeur : appellation d'un article utilisé exclusivement par un détaillant dans un territoire géographique déterminé, conformément à une entente conclue avec le propriétaire de cette appellation;

marque maison : appellation d'un article qu'un détaillant vendant ce produit possède et utilise exclusivement;

UGS ou **unité de gestion de stocks** : marchandise portant un nom de marque bien connu et dont le modèle n'est pas offert à d'autres détaillants dans ce territoire géographique particulier;

vêtements fabriqués sous licence : produits portant les noms et logos d'équipes sportives professionnelles ou universitaires, fabriqués sous licence avec l'autorisation de ces équipes, de leurs ligues, d'associations de joueurs ou d'autres organismes de réglementation professionnelle compétents.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte ci-dessous est un sommaire qui doit être lu à la lumière des renseignements plus détaillés qui paraissent ailleurs dans le présent prospectus.

Le placement

Émission : 4 650 000 actions de catégorie A (les *actions ordinaires*) qui seront émises lors de l'exercice de 4 650 000 bons de souscription spéciaux

Bons de souscription spéciaux : Les bons de souscription spéciaux ont été émis conformément à un acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux (*l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux*) intervenu en date du 12 février 1998 entre la société et Compagnie Montréal Trust du Canada (*le fiduciaire*). Depuis la date de leur émission, aucun des bons de souscription spéciaux n'a été exercé.

Les porteurs des bons de souscription spéciaux ont le droit d'acquérir, sans coût additionnel, une action ordinaire pour chaque bon de souscription spécial détenu, en tout temps jusqu'à 16 h 30 (heure de Calgary) (*le moment de l'expiration*) à la date (*la date d'expiration*) correspondant au premier des événements suivants : (a) cinq jours ouvrables suivant la date de délivrance du dernier visa pour le présent prospectus (*le prospectus*) par la commission des valeurs mobilières de chacune des provinces d'Alberta, d'Ontario et de Québec (collectivement appelées les *territoires de vente*) ou (b) le 12 février 1999. Si un visa pour le prospectus n'est pas délivré au plus tard le 12 juin 1998 par la commission des valeurs mobilières ou l'autorité de réglementation similaire de chacun des territoires de vente, chaque porteur de bons de souscription spéciaux aura le droit de recevoir 1,02 action ordinaire (au lieu de une action ordinaire contre laquelle chaque bon de souscription spécial pouvait auparavant être échangé), ainsi qu'un paiement au comptant de 0,288 \$, plus l'intérêt sur cette somme, pour chacun des bons de souscription spéciaux de ce porteur.

Emploi du produit : Le produit net tiré de l'émission et de la vente des bons de souscription spéciaux est évalué à 15 669 300 \$, après déduction de la rémunération payée aux placeurs pour compte au montant de 0,198 \$ le bon de souscription spécial, soit une rémunération globale de 920 700 \$, et des frais d'émission, qui comprennent les frais reliés à l'émission des actions ordinaires en vertu des présentes, ces frais étant évalués à 150 000 \$. La société ne devra payer aucune commission additionnelle dans le cadre de l'émission des actions ordinaires lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux. Une tranche de 5,15 millions de dollars du produit net du placement a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme de la société. Le solde a été affecté en réduction de la marge de crédit renouvelable de cette dernière, améliorant ainsi la position de son fonds de roulement général. La société effectuera des prélèvements sur cette facilité afin d'accélérer son programme de rénovation des magasins et de garantir de nouveaux emplacements sur les marchés existants. Voir la rubrique *Emploi du produit*.

Facteurs de risque : Un placement dans les actions ordinaires de la société est soumis à divers facteurs de risque typiques du commerce de détail, y compris la conjoncture économique globale, les dépenses de consommation, le maintien de liens avec les fournisseurs et les franchisés, l'évolution des préférences des consommateurs et la concurrence.

La société

Le Groupe Forzani Ltée (la *société* ou *GFL*) est un détaillant spécialisé d'articles de sport en général au Canada. La société exploite des magasins de détail sous quatre bannières de société : Sport Chek, Sports Experts, Forzani's Locker Room et RnR, Relaxed and Rugged et cinq bannières de l'entreprise : Sports Experts, Podium Sports, Jersey City, Zone Athletik et Total Sports.

Le Groupe Forzani Ltée
Principales informations financières consolidées

(en milliers, sauf les données par action)

	Exercices terminés les					
	1 ^{er} février 1998	2 février 1997	28 janvier 1996	29 janvier 1995	30 janvier 1994	30 janvier 1994 ²
	(52 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines) (non vérifié)
État des résultats						
Revenus tirés des activités poursuivies						
Société	242 579 \$	251 893 \$	254 465 \$	215 170 \$	73 386 \$	191 340 \$
Franchisés (en gros)	33 802	91 504	90 102	81 551	-	74 746
	<u>276 381 \$</u>	<u>343 397 \$</u>	<u>344 567 \$</u>	<u>296 721 \$</u>	<u>73 386 \$</u>	<u>266 086 \$</u>
Bénéfice (perte) d'exploitation ¹	11 461	(3 090)	6 515	14 184	4 074	10 185
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	769	(32 785)	(4 987)	7 669	2 072	748
Bénéfice (perte) par action en circulation	0,05 \$	(4,32) \$	(0,66) \$	1,02 \$	0,61 \$	s.o.

Notes

1. Avant amortissement, intérêts, éléments inhabituels et activités abandonnées.
2. Les résultats financiers de l'exercice terminé le 30 janvier 1994 présentés dans cette colonne ont été préparés sur une base pro forma, en regroupant les activités de la société et de ses filiales et celles de Sports Experts Inc. comme si l'acquisition de Sports Experts Inc. par la société s'était produite au début de cet exercice.
3. Pour obtenir davantage d'information, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés de la société et aux notes complémentaires.

Données sur le bilan

	Au 1 ^{er} février 1998	Au 2 février 1997
Fonds de roulement ¹	21 578 \$	(6 996) \$
Total de l'actif	137 852	148 708
Dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an)	11 990	6 094
Avoir des actionnaires	38 083	19 100

Notes

1. Le fonds de roulement désigne l'actif à court terme moins le passif à court terme.
2. Pour obtenir davantage d'information, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés de la société et aux notes complémentaires.

LA SOCIÉTÉ

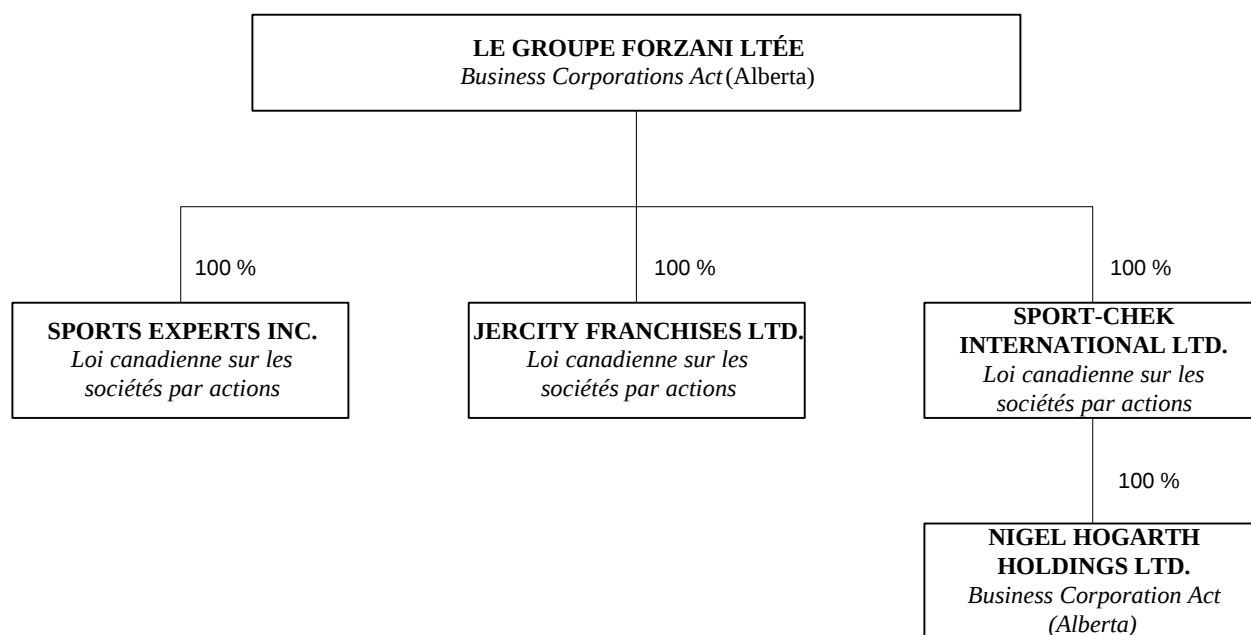
Le Groupe Forzani Ltée (la *société* ou *GFL*) a été créée sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta) en date du 28 juin 1993 par la fusion de la société et de son actionnaire le plus important, Forzani Investments Ltd.

Le siège social et établissement principal de la société est situé au 824 – 41 Avenue N.E., Calgary (Alberta) T2E 3R3. La société a également un bureau au 4141, autoroute 440 ouest, Laval (Québec) H7P 4W6.

La société est un détaillant spécialisé d'articles de sport en général au Canada. Elle exploite des magasins de détail sous quatre bannières de société : Sport Chek, Sports Experts, Forzani's Locker Room et RnR, Relaxed and Rugged, et sous cinq bannières de l'entreprise : Sports Experts, Podium Sports, Jersey City, Zone Athletik et Total Sports.

FILIALES

Le diagramme suivant présente la structure de la société et de ses filiales d'exploitation :



LE COMMERCE DE DÉTAIL DES ARTICLES DE SPORT

Le commerce de détail des articles de sport au Canada peut être caractérisé comme un secteur d'activité vaste et fragmenté qui a connu une croissance régulière au cours des 25 dernières années.

Le rythme de croissance de la vente au détail des articles de sport au cours des cinq dernières années a été supérieur à celui de la moyenne nationale des détaillants. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada et sur le fondement d'une enquête indépendante effectuée à l'échelle nationale sur les chaussures d'athlétisme, GFL estime que le chiffre d'affaires annuel au détail du marché des articles de sport au Canada s'élève approximativement à 4,9 milliards de dollars. Ces statistiques concernent

spécifiquement les catégories de biens vendus par GFL, à l'exclusion d'articles tels que les bateaux et les moteurs ainsi que les véhicules de plaisance comme les motoneiges et les motocyclettes.

Dans le commerce de détail des articles de sport, les principales catégories de détaillants comprennent, d'une part, les détaillants spécialisés classiques et, d'autre part, les grands magasins et les grandes surfaces minimarges. Les établissements de ces deux derniers types offrent généralement un assortiment étroit d'articles de sport à prix concurrentiels et leur service à la clientèle est inférieur à celui des détaillants spécialisés car les membres de leur personnel ne se consacrent pas exclusivement à la vente d'articles de sport, contrairement au personnel des détaillants spécialisés.

Le Groupe Forzani Ltée et ses filiales sont des détaillants spécialisés d'articles de sport. Les magasins de cette catégorie varient beaucoup en superficie, allant des *ateliers du pro* de 1 000 pieds carrés aux grandes surfaces de 45 000 pieds carrés en moyenne. Les détaillants spécialisés de grande surface ont généralement un assortiment d'articles varié dont l'éventail dépend largement de la taille de leurs établissements. Bon nombre de petits détaillants spécialisés d'articles de sport offrent souvent un vaste assortiment de marchandises, mais se concentrent sur un sport particulier ou une catégorie de produits, comme les chaussures d'athlétisme, le matériel de pêche ou les raquettes. Ils offrent habituellement un choix restreint de marchandises vendues à des prix plus élevés que ceux de GFL et de ses filiales.

En 1995, deux grandes chaînes de magasins d'articles de sport établies aux États-Unis exploitant des magasins-entrepôts ont ouvert environ 17 hypermarchés au Canada. Un de ces concurrents a par la suite fermé tous ses magasins et s'est retiré du marché canadien. Selon la société, l'assouplissement de la concurrence, particulièrement dans la région du Grand Toronto, aura ultimement des répercussions positives sur le rendement de ses magasins.

Dans le domaine des chaussures d'athlétisme, de récréation et de détente, il existe deux chaînes d'envergure nationale et diverses chaînes régionales semblables, par la superficie et le type de leurs magasins, à celle de Forzani's Locker Room. Cette dernière et ces deux grandes chaînes ont tendance à dominer le marché à cause de leurs relations avec les principaux fournisseurs. Les petits exploitants indépendants de magasins de chaussures ont peu d'influence sur le marché en raison de leur accès limité aux produits et de leur manque de pouvoir d'achat.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Évolution générale de l'entreprise

La société a été fondée en 1974 par John Forzani et trois coéquipiers des Stampede de Calgary, qui ont ouvert un magasin de détail de 1 200 pieds carrés à Calgary, connu sous le nom de *Forzani's Locker Room*. L'entreprise a pris de l'expansion grâce à sa croissance financée à l'interne et comptait 23 magasins de détail exploités en Alberta et en Saskatchewan en 1980. La société a élargi son entreprise initiale de chaussures d'athlétisme pour y inclure des vêtements et d'autres articles de sport durant les années 80. Pendant les années 90, l'expansion s'est déroulée au moyen d'acquisitions importantes, notamment l'acquisition de Sport-Chek International Ltd. en 1991 (qui exploitait une chaîne de quatre hypermarchés en Alberta) ainsi que l'acquisition de Hogarth's Sport & Ski en 1992 (qui exploitait une chaîne de sept magasins de détail d'articles pour le ski en Colombie-Britannique). En août 1993, la société a conclu son premier appel public à l'épargne, alors que son chiffre d'affaires annuel brut avait atteint plus de 70 millions de dollars.

Au début de 1994, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Sports Experts Inc. (*Sports Experts*), détaillant national d'articles de sport. Grâce à cette acquisition, la société est

devenue le plus important détaillant spécialisé d'articles de sport au Canada, comptant 260 magasins et ayant un chiffre d'affaires annuel brut de quelque 266 millions de dollars.

Durant la période de 52 semaines terminée le 28 janvier 1996 (*l'exercice 1996*), la société a poursuivi une expansion dynamique en ouvrant 32 nouveaux magasins et en convertissant 11 magasins d'autres bannières, principalement les magasins Sport Chek situés à l'extérieur de l'Ouest canadien pour répondre à l'intensification de la concurrence en raison de l'expansion dynamique de deux chaînes de magasins d'articles de sport de type grande surface, établies aux États-Unis. Durant l'exercice 1996, la société s'est heurtée à des difficultés dans l'intégration de Sports Experts et la mise sur pied d'un nouveau système informatisé de marchandisage et de gestion des stocks.

Par suite des événements précités, la société a amorcé l'exercice de 53 semaines terminé le 2 février 1997 (*l'exercice 1997*) avec un excédent considérable de stocks et a connu à la fin de cet exercice une pénurie de liquidités qui a ralenti le respect de ses obligations financières. Pour contrer cette situation, la société a pris diverses mesures cruciales dont les quatre plus importantes ont été la restructuration des éléments fondamentaux de son exploitation en divisions de société et de l'entreprise, l'élargissement de l'équipe de haute direction, l'élaboration et l'instauration d'un plan de soutien des créanciers et l'assainissement de son bilan et de sa structure financière. Voir la rubrique *Restructuration*.

Le 25 juin 1997, la société a conclu une convention de crédit modifiée et refondue avec son principal prêteur, Capital Générale Électrique du Canada Inc. (*GE*) concernant la facilité de crédit renouvelable garantie de 75 millions de dollars de la société auprès de GE, par suite de laquelle elle n'était plus en contravention des engagements financiers que contient cette facilité. GE a en outre attribué à la société une facilité de crédit à terme de 5,4 millions de dollars, qui a été remboursée à l'aide d'une partie du produit de cette émission.

Le 25 juin 1997, la société a également émis 10 900 000 bons de souscription spéciaux contre un produit brut global de 18 530 000 \$. Chaque bon de souscription spécial permet au porteur de recevoir une action ordinaire et un tiers d'un bon de souscription. Un bon de souscription entier (un *bon de souscription*) et le paiement de 2,05 \$ permettent au porteur d'acquérir une action ordinaire en tout temps jusqu'au 27 janvier 1999, inclusivement. Tous ces bons de souscription spéciaux en circulation sont réputés avoir été échangés le 28 août 1997, soit 10 900 000 actions ordinaires et 3 633 334 bons de souscription.

Exploitation de la division de société

Sport Chek

Généralités

Sport Chek est un détaillant spécialisé dans les articles de sport en général qui incluent l'équipement de sport ainsi que les chaussures et les vêtements d'athlétisme, de récréation et de détente. Depuis sa création en 1976, Sport Chek commercialise généralement ses produits dans des hypermarchés de 20 000 pieds carrés. Sport Chek exploite également un magasin de 3 900 pieds carrés situé dans un grand centre commercial régional, de même qu'un débouché de détail en franchise dans une importante station de ski. Les magasins Sport Chek offrent un assortiment de marchandises plus élaboré et plus varié que les magasins de taille plus modeste. Sport Chek offre des produits à prix moyens et élevés et évite, en général, les produits spéciaux haut de gamme. Depuis l'acquisition de Sport Chek en 1991, la direction en a élargi l'exploitation de Sport Chek en faisant passer le nombre de magasins de 4 à 40. De ces magasins, 9 sont situés en Colombie-Britannique, 12 en Alberta, 1 en Saskatchewan, 3 au Manitoba, 13 en Ontario, 1 en Nouvelle-Écosse et 1 au Nouveau-Brunswick.

En ce qui a trait à Sport Chek, la direction cherche à associer la variété et la valeur d'un hypermarché au choix de marques et au service professionnel d'un magasin spécialisé. Sport Chek a pour stratégie de se différencier des grands magasins, des chaînes de magasins minimarges et des détaillants d'articles de sport classiques en offrant une plus grande variété de produits de marque et de qualité que ses concurrents. Sport Chek tente aussi de se distinguer par des points de vente ayant un caractère de magasins spécialisés, par un personnel de vente bien formé et compétent, et par un service après-vente sur place. En outre, grâce aux relations de longue date qu'elle entretient avec un grand nombre de ses fournisseurs et à sa réputation générale dans le secteur des articles de sport, Sport Chek a accès à presque toutes les marques de produits.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines terminée le 1^{er} février 1998 (l'exercice 1998), la moyenne annualisée des ventes des magasins Sport Chek s'est établie à 182 \$ par pied carré de surface de vente brute. Cette même moyenne était de 181 \$ par pied carré de surface de vente brute lors de la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (178 \$ par pied carré pour la période comparative de 52 semaines). En fonction des magasins de comparaison, les ventes ont augmenté de 1,41 % en regard de l'exercice 1997.

Aménagement des magasins

Chaque magasin Sport Chek a été conçu de manière à recourir à un décor original pour la commercialisation des produits. Les produits sont présentés avec soin dans un cadre attrayant. Les affiches intérieures ont un aspect professionnel et mettent l'accent sur les produits particulièrement attrayants pour le consommateur. De nombreux écrans de télévision, répartis dans l'ensemble du magasin, présentent continuellement des images d'événements sportifs. Plusieurs magasins Sport Chek disposent d'aires d'essai, y compris des cages de frappeur, des champs d'exercice de golf, des murs de pratique pour le tennis et des demi-terrains de basket-ball pour deux équipes de trois personnes.

La société prévoit lancer un nouveau format pour les magasins Sport Chek qui comportera des boutiques offrant plusieurs marques à l'intérieur du magasin et mettra plus d'accent sur les chaussures, les vêtements et certains biens durables. Le premier magasin Sport Chek de ce genre devrait ouvrir en avril 1998 à Toronto (Ontario).

Immobilier

Sport Chek exploite 2 magasins indépendants, 20 magasins dans des centres commerciaux couverts et 18 magasins dans des centres commerciaux en rangée. La société prévoit l'ouverture de 3 magasins additionnels et la rénovation de 3 magasins existants durant l'exercice se terminant le 31 janvier 1999 (l'exercice 1999). Ces hypermarchés d'une superficie moyenne de 20 000 pieds carrés annoncés à grand renfort de publicité et bien achalandés, sont considérés comme des locataires d'importance, ce qui permet à la société de négocier des conditions plus avantageuses avec ses propriétaires que ne pourraient le faire de plus petits locataires.

Avant de se lancer sur de nouveaux marchés, la société procède à une étude de marché visant à déterminer le choix d'un emplacement éventuel en fonction des données démographiques du marché comparées aux données démographiques disponibles sur la clientèle de Sport Chek. Le service immobilier de GFL, qui recourt à des agents de location indépendants au besoin, recherche sur le marché des emplacements éventuels qui répondent aux paramètres de l'étude de marché. Tous les emplacements sont loués et les baux ont en général des durées de 10 ans.

Sports Experts

Généralités

Les activités de société de Sports Experts relèvent de magasins situés dans des centres commerciaux régionaux. Sports Experts est un détaillant spécialisé d'articles de sport en général, y compris l'équipement de sport ainsi que des chaussures et des vêtements d'athlétisme, de récréation et de détente. Sports Experts exploite 32 magasins de société dont 5 en Colombie-Britannique, 2 en Alberta, 1 au Manitoba, 18 en Ontario, 3 au Québec et 3 dans les Maritimes.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, le chiffre d'affaires des magasins Sports Experts sur une base annuelle au pied carré s'est élevé en moyenne à 276 \$, contre 286 \$ pour la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (281 \$ par pied carré pour la période comparative de 52 semaines). En fonction des magasins de comparaison, le chiffre d'affaires a régressé de 3,85 % en regard de l'exercice 1997.

Aménagement des magasins

Les magasins de Sports Experts sont conçus pour donner une impression de clarté et de propreté. Les chaussures sont exposées sur un présentoir mural, tandis que les vêtements et les autres articles sont exposés sur des présentoirs muraux et de sol.

Immobilier

Les magasins Sports Experts sont établis dans des centres commerciaux régionaux et leur superficie varie habituellement entre 4 000 et 6 000 pieds carrés. Tous les magasins sont loués et les baux sont d'ordinaire conclus pour une durée de 5 ans. Durant l'exercice 1999, la société prévoit convertir cinq à sept magasins existants au nouveau format Forzani décrit ci-dessous.

Forzani's Locker Room

Généralités

Il existe 46 magasins Forzani's Locker Room établis dans des centres commerciaux répartis dans cinq provinces. Un magasin est situé en Colombie-Britannique, 28 en Alberta, 5 en Saskatchewan, 2 au Manitoba et 10 en Ontario.

Les magasins Forzani's Locker Room offrent un assortiment élaboré de noms de marque, de UGS (unités de gestion de stocks) ainsi que des chaussures et des vêtements d'athlétisme, de détente et de récréation de marques de distributeurs à prix populaires.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, les magasins Forzani's Locker Room ont eu un chiffre d'affaires moyen annualisé de 347 \$ par pied carré de surface de vente brute, tandis que ce montant atteignait 316 \$ par pied carré de surface de vente brute au cours de la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (313 \$ par pied carré pour la période comparative de 52 semaines). Pendant l'exercice 1998, le chiffre d'affaires des magasins de comparaison a diminué de 8,01 % pour ce qui est de Forzani's Locker Room en regard de l'exercice 1997.

Aménagement des magasins

Les magasins de Forzani's Locker Room sont conçus pour donner une impression de clarté et de propreté, grâce à l'emploi de nombreuses cloisons de verre. Les présentoirs muraux exposent environ 300 modèles de chaussures d'athlétisme, de récréation et de détente. Les vêtements sont disposés sur des présentoirs muraux et de sol. Des bancs du genre de ceux qui meublent les vestiaires sportifs sont à la disposition des clients qui veulent essayer des chaussures.

Immobilier

Les magasins Forzani's Locker Room ont habituellement une superficie de 1 500 à 2 500 pieds carrés et sont situés dans les centres commerciaux. Cependant, dans le cadre du nouveau format, les magasins auront habituellement des superficies variant entre 4 000 et 7 000 pieds carrés. Tous les magasins sont loués et les baux sont d'ordinaire conclus pour une durée de cinq ans.

Nouveau format Forzani

Durant l'exercice 1998, la société a lancé un nouveau format, le format Forzani, pour ses magasins de la division de société établis dans des centres commerciaux. Le nouveau format Forzani présente un choix élargi de chaussures et de vêtements pour hommes, femmes et enfants dans les plus grands magasins dont la superficie varie entre 4 000 et 7 000 pieds carrés. La société a ouvert trois nouveaux magasins dans ce format.

RnR, Relaxed and Rugged

Généralités

En date du 1^{er} février 1998, il y avait 20 magasins RnR, Relaxed and Rugged (*RnR*) situés dans des centres commerciaux répartis dans quatre provinces. Trois magasins sont situés en Colombie-Britannique, 12 en Alberta, 1 au Manitoba et 4 en Ontario. La société prévoit fermer tous ses magasins en Colombie-Britannique et 3 de ses magasins en Ontario durant l'exercice 1999. Les 2 autres magasins au Manitoba et en Ontario seront convertis au nouveau format de magasin Forzani. La société prévoit poursuivre l'exploitation des magasins RnR en Alberta. RnR offre des chaussures et des vêtements de confort, de ville, de repos et de récréation.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, les magasins RnR ont dégagé un chiffre d'affaires annuel moyen de 303 \$ par pied carré de surface de vente brute, alors que cette somme atteignait 301 \$ par pied carré de surface de vente brute au cours de la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (297 \$ par pied carré pour la période comparative de 52 semaines). Pendant l'exercice 1998, le chiffre d'affaires des magasins de comparaison a diminué de 3,89 % pour ce qui est de RnR par rapport à l'exercice 1997.

Aménagement des magasins

Les magasins RnR sont conçus pour donner une impression de plein air grâce aux nombreux présentoirs en bois naturel et en roches stylisées. Ces magasins adoptent une apparence raffinée convenant à leur clientèle cible habituellement d'âge mûr et bien nantie.

Immobilier

Les magasins RnR ont en général une superficie variant entre 1 500 et 2 500 pieds carrés et sont situés dans des centres commerciaux. Tous les magasins sont loués et les baux ont d'ordinaire des durées de cinq ans.

Exploitation de la division de l'entreprise

Sports Experts

Généralités

Sports Experts a accordé des franchises pour 82 débouchés Sports Experts dont 60 sont situés au Québec, 8 dans les Maritimes, 8 en Ontario, 2 en Alberta et 4 en Colombie-Britannique. Les franchisés versent une redevance sur leurs ventes au détail et paient des frais relatifs aux services d'achat, de distribution et d'administration et d'autres services fournis par Sports Experts.

Chaque année, Sports Experts tient plusieurs salons commerciaux privés à l'intention des propriétaires de ses franchises. Les propriétaires ont ainsi l'occasion de rencontrer les principaux fournisseurs, d'examiner les nouvelles gammes de produits et de connaître d'avance le programme de publicité pour l'année suivante.

Les marchandises sont expédiées directement des fournisseurs aux franchisés. Selon le fournisseur, les envois sont facturés à Sports Experts ou au franchisé. Si les marchandises sont facturées directement à Sports Experts, celle-ci en facture le montant aux franchisés en même temps que les frais liés aux achats. Les factures adressées à Sports Experts et ensuite facturées au franchisé sont payables à peu près aux mêmes conditions que celles qui sont dues aux fournisseurs. Les comptes débiteurs de chaque franchisé de la société sont garantis ou soutenus à la fois par les garanties personnelles des actionnaires du titulaire de la franchise et par une sûreté publiée grevant les stocks ou le total de l'actif du magasin franchisé.

Un superviseur visite chaque magasin en franchise au moins une fois par mois afin de faire respecter les normes imposées par Sports Experts et d'améliorer la rentabilité du franchisé, l'apparence du magasin et les étalages de produits.

Sports Experts fournit également des services complets de comptabilité à 64 franchisés, ce qui lui permet de superviser l'exploitation et la situation financière de ses franchisés.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, les magasins franchisés Sports Experts ont eu un chiffre d'affaires total au détail de 146 535 661 \$, contre 132 954 711 \$ pour la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (131 078 395 \$ par pied carré pour la période comparative de 52 semaines). En fonction des magasins de comparaison, le chiffre d'affaires pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998 a atteint 132 584 662 \$. Il s'agit d'une hausse de 7,97% des ventes en regard des résultats de la période comparative de 52 semaines de l'exercice 1997.

Podium Sports

On retrouve la bannière Podium Sports presque exclusivement dans les petits centres des régions rurales du Québec et des Maritimes. Podium Sports offre surtout un grand choix d'articles d'équipement

de sport et un choix limité de chaussures et de vêtements de sport. Il existe 42 magasins Podium Sports franchisés, dont 41 sont situés au Québec et 1 au Nouveau-Brunswick.

Résultats des ventes

Pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, les magasins franchisés Podium Sports ont eu un chiffre d'affaires total au détail de 35 445 748 \$, en comparaison d'un chiffre d'affaires total au détail de 33 050 240 \$ durant la période de 53 semaines de l'exercice 1997 (32 426 632 \$ pour la période comparative de 52 semaines). Les ventes des magasins de comparaison pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998 ont atteint 33 013 412 \$, soit une hausse de 5,85 % des ventes en regard des résultats de la période comparative de 52 semaines de l'exercice 1997.

Jersey City

Jersey City offre des vêtements authentiques et des reproductions sous licence ainsi que des accessoires et souvenirs connexes à des prix allant de moyens à élevés. Jersey City compte 1 magasin de société en Colombie-Britannique et 17 magasins franchisés, soit 4 en Colombie-Britannique, 9 en Alberta, 3 en Saskatchewan et 1 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Résultats des ventes

Durant la période de 52 semaines de l'exercice 1998, le chiffre d'affaires total au détail des magasins franchisés Jersey City s'est élevé à 7 817 316 \$, contre 7 470 413 \$ durant la période de 53 semaines de l'exercice de 1997 (7 396 217 \$ pour la période comparative de 52 semaines). En fonction des magasins de comparaison, le chiffre d'affaires a atteint 7 684 031 \$ pour la période de 52 semaines de l'exercice 1998, soit une hausse de 9,59 % des ventes en regard des résultats de la période comparative de 52 semaines de l'exercice 1997.

Zone Athletik/Intersport/Forzani Athlétique

Lancée en octobre 1997, la nouvelle bannière de franchise Zone Athletik offre des vêtements et des chaussures d'athlétisme dans des magasins établis dans des centres commerciaux. Il existe actuellement 1 magasin au Québec et on prévoit en ouvrir 6 autres en 1998. Les magasins auront une superficie moyenne de 2 500 à 3 000 pieds carrés. Les 4 magasins existant sous la bannière Intersport et les deux magasins Forzani Athlétique seront convertis à ce format.

Total Sports

Un magasin de la division de l'entreprise de 8 000 pieds carrés a été ouvert au Québec sous cette bannière au cours de l'exercice 1998 à titre d'essai. On y trouve une variété d'articles de sport d'occasion, neufs ou en location.

Exploitation globale

Produits et merchandising

Chaque bannière effectue ses achats grâce au système d'achats centralisé de la société. En plus d'offrir des marques populaires, chaque bannière présente une grande variété de marchandises de marque maison de la société, d'UGS et de marques de distributeur. Tout en permettant à la société de réaliser des marges bénéficiaires plus élevées que ne le feraient les marchandises de nom de marque, les marchandises de marque maison, les UGS et les marchandises de marque de distributeur présentent également un

avantage pour le consommateur en lui permettant d'acheter des produits de qualité similaire à un prix inférieur à celui d'un produit de nom de marque comparable.

Chaque bannière bénéficie de plus du fait que la société soit le seul membre canadien d'Intersport, la plus grande centrale d'achat de vêtements de détente et d'athlétisme, ainsi que d'articles de sport dans le monde. Le fait que la société soit membre d'Intersport lui permet d'avoir l'exclusivité de nombreuses marques au Canada.

Publicité

La société utilise la publicité à la radio, à la télévision et dans la presse, selon le marché, pour lancer ses campagnes de publicité nationale, régionale et locale. Son budget de publicité comprend les frais publicitaires à l'échelle nationale et régionale perçus auprès des magasins franchisés, les contributions de collaboration des fournisseurs et une partie prévue au budget qui concerne les magasins de société. Celle-ci se charge elle-même de l'impression des textes publicitaires, tandis que la création, la production et l'achat d'annonces dans les médias électroniques sont confiés à des agences extérieures.

À titre de complément à son programme de publicité, la société participe à de nombreux groupes locaux de charité en faisant la commandite de bon nombre de manifestations en vue de rehausser son profil. Par exemple, à Calgary et à Edmonton, Sport Chek partage la commandite d'une course de relais de 24 heures, tandis que Forzani's Locker Room commandite chaque année l'épreuve sur route de Forzani qui a lieu le jour de la Fête des mères à Calgary et à Edmonton.

Marques de commerce et appellations commerciales

La société possède de nombreuses marques de commerce et appellations commerciales déposées en vertu des lois fédérales. Un grand nombre d'entre elles sont utilisées comme marques maison et de distributeur, ainsi que pour la commercialisation en magasin et dans les campagnes publicitaires. En outre, la société est l'utilisateur inscrit exclusif des marques de commerce et des appellations commerciales d'Intersport. Elle est de plus l'utilisateur inscrit de la marque de commerce ou le distributeur agréé de nombreuses marques reconnues à l'échelle nationale et internationale.

Bureaux, entreposage et distribution

La société exerce des fonctions administratives à deux emplacements, soit à Calgary (Alberta) et à Laval (Québec). L'installation de Calgary, qui appartient à la société, est un centre de locaux de bureaux et de distribution de 117 000 pieds carrés situé sur un terrain d'environ 9 acres. Les locaux de bureaux représentent quelque 30 000 pieds carrés de l'édifice, tandis que le centre de distribution occupe le reste. Les fonctions liées aux achats, à la publicité, à l'exploitation, à la distribution, aux ressources humaines, à la comptabilité, à la paie et au service d'information se déroulent à cet endroit. Le centre de distribution de Calgary distribue les stocks aux magasins de société à l'ouest de Thunder Bay (Ontario). La société loue aussi des locaux de 98 400 pieds carrés à Laval (Québec), dont 22 800 pieds carrés sont affectés aux locaux de bureaux. Les fonctions liées à l'administration des franchises et à la distribution des stocks aux magasins de société et aux magasins franchisés se déroulent à cet endroit. Le centre de distribution de Laval a une superficie approximative de 75 600 pieds carrés et distribue les stocks pour tous les magasins de société à l'est de Thunder Bay (Ontario) et certains stocks pour le compte des franchisés.

La société a grevé d'hypothèques immobilières son centre de locaux de bureaux et de distribution à Calgary et son bien-fonds loué à Square One Sport Chek, à Mississauga (Ontario). L'hypothèque de 3,1 millions de dollars grevant la propriété de Calgary a une durée de trois ans qui prend fin en juin 1999.

et porte intérêt au taux de 8,125 % par année. L'hypothèque de 1,7 million de dollars grevant le bien-fonds loué de la société à Square One Sport Chek comporte une durée de neuf ans qui prend fin en août 2005 et porte intérêt au taux de 10 % par année. De plus, à titre de sûreté pour la facilité de crédit qu'elle a obtenue de son prêteur principal, la société a notamment accordé une convention de sûreté générale visant tous ses biens meubles et éléments d'actif existants et futurs.

Ressources humaines

En date du 1^{er} février 1998, la société employait 881 personnes à temps plein et 3 366 personnes à temps partiel. Des membres du personnel à temps plein, 174 exécutaient des fonctions administratives, 54 étaient des acheteurs, 109 se chargeaient de distribution et d'expédition et 544 occupaient des postes de vente. Des 3 366 membres du personnel à temps partiel, 9 exerçaient des fonctions administratives, 162 se chargeaient de distribution et d'expédition et 3 195 s'affairaient aux ventes. Quelque 162 membres du personnel du centre de distribution de Laval et de deux magasins en Ontario sont syndiqués.

La société a un programme de rémunération globale qui uniformise toutes les formes de rémunération pour l'ensemble de son personnel. L'effectif qui assume des fonctions de responsabilité ultime est partiellement rémunéré au moyen d'encouragements fondés sur le rendement en fonction de cibles prédéterminées.

Systèmes d'information de gestion (SIG)

La société est dotée d'installations de traitement des données pour ses magasins de société à son bureau à Calgary (Alberta). Pendant plusieurs années, la société a été à l'avant-garde de la mise en œuvre des systèmes d'information dans le commerce de détail des articles de sport. La mise en œuvre initiale du système actuel de gestion des stocks de la société a soulevé plusieurs difficultés. Cependant, comme la société a affecté l'an dernier des membres de son effectif aux diverses fonctions de l'administration des marchandises et de l'intégrité des données, le système fournit désormais des renseignements fiables.

Tous les magasins de société hors du Québec ont des terminaux aux points de vente permettant une vérification des prix et transmettant chaque jour les résultats des ventes au siège social. Les changements de prix sont communiqués quotidiennement aux magasins, au besoin. La société maintient un système d'inventaire permanent en fonction du produit, de la taille, de la couleur et de l'emplacement, et ce système connaît une mise à jour quotidienne sur réception des données relatives aux ventes. Le relevé des ventes est assuré pour indiquer le rythme de vente des produits, d'où une meilleure gestion des prix et des exigences concernant les stocks.

La société maintient son système d'information sur les ressources humaines et la paie à son bureau de Calgary. La paie est entièrement traitée à l'aide de ce système.

Le réseau des franchisés continue d'être exploité à l'aide du système logiciel exclusif de la société qui se trouve au bureau de celle-ci situé à Laval (Québec).

Les systèmes d'information sur les marchandises, les ressources humaines et la paie de la société sont compatibles avec l'an 2000. Les mises à niveau et les essais pour l'an 2000 ont été entrepris en 1997. Bien que le grand livre de la division de l'entreprise ne soit pas compatible avec l'an 2000, la société est en voie de choisir et d'installer un nouveau logiciel afin de corriger la situation. Même si le grand livre des magasins de la division de société est compatible avec l'an 2000, il sera transféré sur le nouveau logiciel lors de son installation, prévu pour septembre 1998, pour réaliser des efficiences d'exploitation.

RESTRUCTURATION

Durant l'exercice 1997, la société a connu une pénurie de liquidités qui a ralenti le respect de ses obligations. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 1997, elle a entrepris un processus de restructuration qui s'est poursuivi jusqu'à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 1998. Le plan de restructuration comportait quatre éléments clés, soit la restructuration des éléments fondamentaux de

l'exploitation de la société en divisions de société et de l'entreprise, l'élargissement de l'équipe de haute direction, l'élaboration et l'instauration d'un plan de soutien des créanciers, ainsi que l'assainissement de son bilan et de sa structure financière.

La restructuration de l'entreprise de la société a débuté avec le fractionnement de ses activités en deux unités commerciales distinctes, soit l'exploitation de société et l'exploitation de l'entreprise. Par suite de cette décision, l'ensemble de l'effectif de la société a été regroupé à Calgary pour réunir tous les aspects des activités de société au même endroit. Cette mesure a renouvelé l'importance tant des activités de société que des activités de l'entreprise de la société. La restructuration s'est poursuivie avec l'élargissement du personnel au sein de l'exploitation de détail, des services de supervision et de marchandisage de la société. Les frais de vente et les frais généraux et administratifs ont été nettement réduits à compter du premier trimestre de l'exercice 1998, les économies prévues au budget pour cet exercice excédant de 8,0 millions de dollars celles de l'exercice 1997. La société a dépassé les économies de coûts prévues au budget d'un montant d'environ 12,6 millions de dollars durant l'exercice 1998 en comparaison de l'exercice 1997. Par surcroît, la société a également changé ses stratégies d'approvisionnement et de marchandisage en insistant sur la rentabilité des catégories et des vendeurs. Elle a de plus accordé une attention particulière au rendement des magasins en fermant 16 magasins et en élaborant une approche plus structurée aux questions d'exploitation comme les horaires du personnel et la rémunération incitative.

Pour élargir son équipe de haute direction, la société a retenu les services de M. William Gregson en qualité de vice-président à la direction et de chef de l'exploitation, ventes de société au détail, et de M. Robert Sartor, à titre de vice-président à la direction et de chef de la direction des finances, lesquels possèdent chacun plus de 10 ans d'expérience dans le secteur du détail au Canada.

Pour pouvoir gérer la pénurie de liquidités et prévoir les délais appropriés nécessaires à la restructuration de son exploitation, la société a élaboré en février 1997 un plan de soutien des créanciers grâce auquel une somme approximative de 16,8 millions de dollars d'effets commerciaux alors exigibles a pu être reportée sans intérêt jusqu'au 31 janvier 1998. Les effets commerciaux reportés ont été remboursés en janvier 1998. Le plan englobait également des reports de loyers minimums nets sans intérêt au montant de 1 914 000 \$ consentis par certains propriétaires et devant être remboursés sur trois ans. Le tiers des reports consentis par les propriétaires a été remboursé en décembre 1997. Des réductions des loyers minimums totalisant 1 229 000 \$ durant l'exercice 1998 ont aussi été accordées.

En juin 1997, la société a émis 10 900 000 bons de souscription spéciaux à un prix unitaire de 1,70 \$, moyennant un produit net de 17 142 000 \$. Ces bons de souscription spéciaux permettaient aux porteurs d'acquérir, sans coût additionnel, une action ordinaire et un tiers d'un bon de souscription pour chaque bon de souscription spécial détenu. Le 28 août 1997, les bons de souscription spéciaux ont été échangés contre 10 900 000 actions ordinaires et 3 633 334 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet au porteur jusqu'au 27 janvier 1999 d'acquérir une action ordinaire moyennant 2,05 \$, plus un bon de souscription. Au cours de l'exercice 1998, 491 666 bons de souscription ont été exercés contre un produit de 1 007 915 \$.

Par suite de la clôture de ce placement de bons de souscription spéciaux et de l'injection de capitaux propres qui en a résulté, la société et certaines de ses filiales ont conclu avec GE une convention de crédit modifiée et refondue (la *convention de crédit modifiée et refondue*) en date du 25 juin 1997. Aux termes de la convention de crédit modifiée et refondue, GE a accordé à la société une facilité de crédit à terme de 5,4 millions de dollars qui était garantie par tous les biens meubles de la société et de ses filiales d'exploitation. Cette facilité à terme a été remboursée à l'aide d'une tranche du produit tiré de la vente des bons de souscription spéciaux. La société n'est pas actuellement en contravention des engagements financiers de la convention de crédit modifiée et refondue et, selon ses résultats actuels et

les projections de la direction, elle croit pouvoir respecter les engagements financiers que renferme cette convention pour le reste de sa durée.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Comparaison des exercices terminés les 1^{er} février 1998 et 2 février 1997

Résultats d'exploitation

Aperçu

La société a connu un important revirement au cours de l'exercice 1998 par rapport aux deux exercices précédents. La perte de 5,0 millions de dollars (0,66 \$ l'action) comptabilisée par la société au cours de l'exercice 1996 et la perte de 32,8 millions (4,32 \$ l'action) subie au cours de l'exercice 1997 ont fait place à un profit de 0,8 million (0,05 \$ l'action). Cette réussite découle du plan de restructuration complet mis en place par la nouvelle équipe de direction. La restructuration prévoyait des initiatives de réduction des coûts, le report de sommes dues aux créanciers, la fermeture de magasins non rentables, des changements de catégories de marchandises, des modifications de la structure du capital et le lancement d'un nouveau format de magasins, le format Forzani.

Sommaire des résultats d'exploitation

Le tableau qui suit présente le chiffre des ventes de la société pour ses propres magasins et les magasins des franchisés, les résultats financiers et d'exploitation combinés et le flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour les exercices terminés les 28 janvier 1996, 2 février 1997 et 1^{er} février 1998. Au cours de l'exercice 1998, le total des revenus des franchisés a diminué principalement en raison du fait que les fournisseurs envoient directement leurs factures aux franchisés.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)	1 ^{er} février 1998	2 février 1997	28 janvier 1996
Revenus tirés des activités poursuivies			
Société (au détail)	242 579 \$	251 893 \$	254 465 \$
Franchisés (en gros)	33 802	91 504	90 102
	276 381	343 397	344 567
Bénéfice (perte) d'exploitation	11 461	(3 090)	6 515
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	769	(32 785)	(4 987)
Bénéfice (perte) par action en circulation	0,05	(4,32)	(0,66)
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation	7 351	(16 688)	2 408

Résultats attribuables à la restructuration

Au cours de l'exercice 1998, la société a terminé avec succès l'implantation d'un certain nombre d'initiatives en vue de restructurer ses principaux secteurs d'activité. Ces initiatives visaient notamment à élargir l'équipe de haute direction, à modifier le processus d'achat et l'assortiment de marchandises, à améliorer les résultats des ventes du personnel des magasins et à réduire les charges d'exploitation et les frais administratifs, comme il est mentionné ci-dessous :

- les changements initiaux apportés à l'équipe de haute direction impliquaient l'embauche d'un vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes de société au détail et le remplacement du vice-président à la direction et chef de la direction des finances. L'équipe de direction a en outre été élargie avec l'arrivée de personnes clés dans les secteurs des achats, de l'exploitation des magasins, des finances, de la vérification interne, de la planification, de la trésorerie, de la logistique, des ressources humaines et de la prévention des pertes;

- la stratégie touchant le processus d'achat a été modifiée et se concentre maintenant sur la rentabilité par catégorie et par fournisseur afin de s'assurer que les décisions relatives aux achats dépendent de l'atteinte de marges et de l'écoulement des stocks;
- l'assortiment de catégories de produits, qui comprenaient des produits à faible rotation et des produits saisonniers, a été modifié pour inclure davantage de produits à haute rotation, à fort potentiel de croissance et présentant de meilleures marges brutes;
- des programmes ont été élaborés dans les magasins pour accroître leurs ventes;
- les magasins non rentables ont été fermés, et les baux à tarif élevé ont été renégociés;
- les procédés au siège social ont été redéfinis.

Les résultats financiers et d'exploitation témoignent de la réussite du plan de restructuration : le taux de rotation des stocks a augmenté, passant de 1,66 en 1997 à 1,81 en 1998, les marges brutes de la société ont augmenté de 250 points de base en 1998 par rapport à l'exercice précédent, et les charges d'exploitation et les frais administratifs ont été réduits de 12,6 millions de dollars en 1998.

Revue de l'exploitation

Revenus

Au cours de l'exercice 1998, la société a comptabilisé des revenus totalisant 276 381 000 \$, soit 242 579 000 \$ en revenus de la société et 33 802 000 \$ en revenus des franchisés, comparativement à 343 397 000 \$ au total l'exercice précédent.

REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES SUR CINQ ANS

(en milliers de dollars)	1998	1997	1996	1995	1994
Société	242 579	251 893	254 465	215 170	73 386
Franchisés	33 802	91 504	90 102	81 551	-

VENTES AU DÉTAIL PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Exercice 1998 (en milliers de dollars)	Région ouest	Région centrale	Région est	Total
Société	134 332 \$	97 548 \$	10 699 \$	242 579 \$
Franchisés	12 912	178 402	5 248	196 562
	147 244 \$	275 950 \$	15 947 \$	439 141 \$

Exercice 1997 (en milliers de dollars)	Région ouest	Région centrale	Région est	Total
Société	134 672 \$	105 728 \$	11 493 \$	251 893 \$
Franchisés	11 905	164 466	3 932	180 303
	146 577 \$	270 194 \$	15 425 \$	432 196 \$

Note

1. « Région ouest » désigne les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, « Région centrale » désigne les provinces d'Ontario et de Québec, et « Région est » désigne les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Revenus de la société

Les revenus de la société comprennent les ventes de marchandises et d'autres revenus divers tirés de boutiques de services et de location de matériel. Au cours de l'exercice 1998, le total des revenus de la société a diminué de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse était principalement imputable aux éléments suivants :

- un nombre moindre de magasins, par suite de la fermeture de 16 magasins non rentables et de la conversion de 6 magasins de la société en établissements franchisés;
- des retards dans la livraison de la marchandise de printemps au moment où la société négociait des calendriers de remboursement avec ses fournisseurs, ce qui a entraîné une baisse de 22 % du chiffre des ventes des magasins de comparaison au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 1998 par rapport à l'exercice précédent.

Malgré les retards de livraison au début de l'exercice, le chiffre des ventes des magasins de la société, en fonction des magasins de comparaison, a augmenté de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du chiffre des ventes des magasins de comparaison était surtout attribuable aux éléments suivants :

- des changements dans la composition des marchandises, à savoir le lancement de nouvelles marques et de produits à prix élevés;
- une présentation plus soignée dans les magasins;
- la formation offerte aux employés des magasins afin d'accroître leur productivité;
- des changements dans les promotions pour augmenter le volume des ventes.

Marge brute annualisée par pied carré

Sur une base annuelle, la marge brute par pied carré a totalisé 89,23 \$ pour l'exercice 1998 comparativement à 84,76 \$ par pied carré pour l'exercice 1997.

	Exercice 1998 (52 semaines)	Exercice 1997 (53 semaines)
Sport Chek	73,25 \$	67,25 \$
Sports Experts	115,25	114,23
Forzani's Locker Room	147,61	129,15
RnR, Relaxed and Rugged	124,28	123,06
Jersey City	114,09	73,39
Total	89,23 \$	84,76 \$

La superficie totale à la fin de l'exercice 1998 était de 1 073 545 pieds carrés comparativement à 1 126 492 à la fin de l'exercice 1997.

En juillet 1997, la société a lancé un nouveau format, le format Forzani, pour ses magasins établis dans des centres commerciaux. Le nouveau format Forzani présente un choix élargi de chaussures et de vêtements pour hommes, femmes et enfants dans des magasins dont la superficie varie de 4 000 à 7 000 pieds carrés. Durant l'exercice 1998, trois magasins Forzani's Locker Room ont été convertis au nouveau format. Tous les magasins ont affiché des hausses de leur marge brute annualisée par pied carré par rapport à l'exercice précédent.

Durant l'exercice, la société a ouvert 8 magasins qu'elle exploite elle-même, converti 6 de ses magasins en établissements franchisés et fermé 16 magasins qu'elle exploitait.

CHANGEMENTS AU SEIN DES MAGASINS EXPLOITÉS PAR LA SOCIÉTÉ, PAR BANNIÈRE – EXERCICE 1998

	Sport Chek	Sports Experts	Forzani's Locker Room	RnR	Jersey City	Total
Nombre de magasins au début	39	39	45	27	3	153
Magasins ouverts	3	1	2	1	1	8
Magasins fermés	2	2	1	8	3	16
Magasins convertis en établissements franchisés	-	6	-	-	-	6
Nombre de magasins à la fin	40	32	46	20	1	139

Revenus des établissements franchisés

Les revenus des établissements franchisés comprennent les ventes en gros aux franchisés ainsi que des revenus divers provenant de redevances et d'honoraires d'administration. Durant l'exercice 1998, le total des revenus des établissements franchisés a diminué de 63,1 % par rapport à l'exercice précédent principalement par suite de la facturation directe transmise aux franchisés par les fournisseurs. Au détail, le total du chiffre des ventes des franchisés s'est accru de 9,10 %, passant de 180 303 000 \$ durant l'exercice 1997 à 196 562 000 \$ durant l'exercice 1998.

En fonction des magasins de comparaison, le chiffre des ventes au détail des franchisés a augmenté de 7,8 %, surtout en raison des éléments suivants :

- les importantes rénovations apportées à un certain nombre de magasins franchisés;
- l'efficacité des programmes de commercialisation et de publicité offerts aux franchisés par la société.

Changements au sein des magasins franchisés, par bannière – exercice 1998

Pour ce qui est magasins franchisés, 20 magasins ont été ouverts et 15 magasins ont été fermés. Une nouvelle bannière de franchise Zone Athletik a été lancée en octobre 1997. Un magasin a été ouvert à Montréal et on prévoit en ouvrir 6 autres en 1998. Les magasins Zone Athletik auront une superficie moyenne de 2 500 à 3 000 pieds carrés, ils offriront des vêtements et des chaussures de sport et seront établis dans des centres commerciaux.

	Sports Experts	Zone Athletik/ Intersport	Podium Sports	Jersey City	Total Magasins de sport	Autres	Total
Nombre de magasins au début	76	5	43	20	-	2	146
Magasins ouverts	15	3	1	-	1	-	20
Magasins fermés	9	1	2	3	-	-	15
Nombre de magasins à la fin	82	7	42	17	1	2	151

Charges

Le coût des marchandises vendues de la société pour l'exercice 1998 a totalisé 168 539 000 \$ ou 61 % des revenus, comparativement à 237 483 000 \$ ou 69 % des revenus à l'exercice 1997. Cette baisse du coût des marchandises vendues, en pourcentage des revenus, était attribuable aux facteurs suivants :

- un changement dans l'assortiment des produits de la société, y compris le rétrécissement de certaines catégories de biens durables et une tendance vers les marques et les styles de produits à prix élevés et offrant des marges plus importantes;
- un changement dans la composition du coût des marchandises vendues de la société par rapport à celui des

franchises, par suite de la facturation directe transmise aux franchisés par les fournisseurs;

- l'absence d'activités de liquidation de stocks.

Pour l'exercice 1998, les charges d'exploitation et les frais administratifs ont été réduits de 12 623 000 \$ ou 11,6 % pour s'établir à 96 381 000 \$, comparativement à 109 004 000 \$ l'exercice précédent. Les charges d'exploitation des magasins, totalisant 69 776 000 \$, ont diminué de 5 116 000 \$ ou 6,8 % par rapport au montant de 74 892 000 \$ atteint à l'exercice 1997. De plus, les charges d'exploitation et les frais administratifs ont diminué de 22 % ou 7 507 000 \$ pour s'établir à 26 605 000 \$ par rapport à 34 112 000 \$ l'exercice précédent, par suite des changements apportés à la stratégie publicitaire des magasins de la société et de la rationalisation visant certains services du siège social.

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation, compte non tenu des variations du fonds de roulement, a totalisé 7 351 000 \$ pour l'exercice 1998 comparativement à une réduction du flux de trésorerie de 16 688 000 \$ à l'exercice 1997. Compte tenu des variations du fonds de roulement, le flux de trésorerie provenant de l'exploitation a subi une baisse de 20 171 000 \$ pour l'exercice 1998 par suite du paiement des créditeurs relatifs aux marchandises qui avaient été reportés dans le cadre de la restructuration financière de la société.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice 1998, avant réception des avantages incitatifs aux locataires, ont totalisé 1 852 000 \$ comparativement à 8 299 000 \$ pour l'exercice 1997, en baisse de 78 %. Les dépenses en immobilisations de l'exercice 1998 visaient la rénovation, la conversion et la transformation dans un nouveau format des magasins existants.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SUR CINQ ANS AVANT LES AVANTAGES INCITATIFS DES LOCATEURS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1994	1995	1996	1997	1998
	6,0 \$	8,7 \$	22,2 \$	8,3 \$	1,9 \$

Comparaison des exercices terminés les 2 février 1997 et 28 janvier 1996

L'exercice 1997 a été difficile pour la société. La dégradation des résultats, alimentée par la liquidation des stocks excédentaires, ainsi que la vive concurrence dans les marchés choisis et les mauvaises conditions météorologiques ont entraîné des changements importants relatifs à l'exploitation au sein de la société.

La société a subi une perte nette de 32 785 000 \$ ou 4,32 \$ l'action pour l'exercice 1997, comparativement à une perte de 4 987 000 \$ ou 0,66 \$ l'action pour l'exercice 1996. La perte d'exploitation de 1997 s'est établie à 3 090 000 \$ comparativement à un bénéfice de 6 515 000 \$ pour l'exercice 1996. La perte d'exploitation, une fois combinée à l'amortissement et aux intérêts débiteurs de 13 921 000 \$, a porté la perte découlant des activités poursuivies à 17 011 000 \$. Au cours de l'exercice 1997, la société a fermé ses centres de liquidation, dont les pertes totalisaient 5 916 000 \$ par rapport à 1 614 000 \$ pour l'exercice 1996. La société a également comptabilisé une charge de 9 858 000 \$ au titre de la réduction de valeur des actifs, des coûts de restructuration et des frais de fermeture de magasins.

Au cours de l'exercice 1997, le total des ventes au détail des magasins de la société et des franchisés a augmenté de 5,2 % pour s'établir à 432,2 millions de dollars par rapport à 410,9 millions en 1996. La société a comptabilisé des revenus provenant des activités poursuivies de 343 397 000 \$ comparativement à 344 567 000 \$ l'exercice précédent. Le chiffre des ventes des magasins de la société, en excluant les activités abandonnées des centres de liquidation, s'est établi à 251 893 000 \$ par rapport à 254 465 000 \$ pour l'exercice 1996. Les ventes en gros aux franchisés ont totalisé 91 504 000 \$, en hausse de 2 % par rapport à 90 102 000 \$ pour l'exercice 1996.

En fonction des magasins de comparaison, le chiffre des ventes des magasins de la société, soit 178 047 000 \$, était en baisse de 9 % par rapport à l'exercice 1996 en raison du fléchissement du marché des biens durables, qui a été aggravé par les mauvaises conditions météorologiques connues au printemps, et de la perte des ventes découlant de la composition médiocre des stocks pendant la liquidation des stocks excédentaires de la société. Les franchisés de la société ont fait bonne figure, leur chiffre des ventes au détail s'établissant à 180 303 000 \$, en

hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. En fonction des magasins de comparaison, les franchisés ont affiché des ventes de 169 722 000 \$, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice 1996.

Pour l'exercice 1997, les charges d'exploitation et les frais administratifs, en excluant les activités abandonnées, ont totalisé 109 004 000 \$, en hausse de 5 % par rapport au total de 103 534 000 \$ pour l'exercice 1996. Cette hausse était principalement imputable à l'augmentation des charges d'exploitation des magasins en raison de l'incidence, sur l'ensemble de l'exercice 1997, de l'ouverture des magasins au cours de l'exercice 1996. Le coût des marchandises vendues de la société pour l'exercice 1997 a totalisé 237 483 000 \$ ou 69 % du chiffre des ventes, ce qui se compare à 234 518 000 \$ ou 68 % du chiffre des ventes pour l'exercice 1996. Cette hausse découlait de la prise en charge des stocks excédentaires et de leur liquidation au cours de l'exercice 1996.

Les charges des magasins de la société, en excluant les activités abandonnées, se sont établies à 72 576 000 \$ ou 29 % du chiffre des ventes comparativement à 68 043 000 \$ ou 27 % du chiffre des ventes pour l'exercice 1996, en raison d'une baisse des ventes des magasins existants. Les frais relatifs à l'exploitation pour les bannières des franchises ont totalisé 1 898 000 \$ ou 2 % des ventes en gros aux franchisés comparativement à 1 840 000 \$ ou 2 % pour l'exercice 1996.

Les frais généraux et administratifs, qui se sont établis à 34 530 000 \$ pour l'exercice 1997, ont augmenté de 879 000 \$ par rapport à l'exercice 1996 en raison de la hausse des frais de garantie des produits et des frais de location du système d'information de gestion.

Au cours de l'exercice 1997, la société a conclu son programme d'ouverture et d'expansion de magasins lancé au début de 1995 en réaction à l'arrivée de nouveaux concurrents, soit les magasins-entrepôts américains. Le programme d'expansion a été conçu en vue de protéger la part de marché acquise dans les marchés existants et d'établir une présence adéquate dans les marchés clés comme celui du sud-ouest de l'Ontario. Les dépenses en immobilisations ont totalisé 8 299 000 \$ pour l'exercice 1997 comparativement à 22 231 000 \$ pour l'exercice précédent.

À la fin du quatrième trimestre de l'exercice 1997, la société a fermé ses centres de liquidation, dont trois avaient été ouverts au cours de l'exercice 1996 et un autre avait été converti au cours du même exercice, afin de se concentrer sur le marché de la vente à rabais. Les centres de liquidation étaient conçus pour vendre des marchandises à rabais et ils ont joué un rôle important dans la liquidation des stocks excédentaires dont disposait la société à la fin de l'exercice 1996 par suite des difficultés résultant de la mise en marche de son nouveau système de gestion des stocks. Les centres de liquidation ont enregistré des ventes de 7 400 000 \$ au cours de l'exercice 1997 comparativement à 5 972 000 \$ au cours de l'exercice précédent, et ont affiché des pertes de 5 916 000 \$ par rapport à 1 614 000 \$ en 1996. La société ne prévoit pas réintégrer le marché de ce type de commerce de détail.

Dans le cadre d'une réévaluation stratégique de ses activités justifiée par un piètre rendement financier continu, la société a comptabilisé une charge de 9 858 000 \$ au titre des éléments inhabituels pour l'exercice 1997. Ces charges comprenaient les éléments suivants :

Réduction de valeur des actifs	5 223 000	\$
Fermeture de magasins	810 000	
Coûts de restructuration	<u>3 825 000</u>	
	<u>9 858 000</u>	\$

Au cours de l'exercice 1997, la société a réduit la valeur des actifs de 5 223 000 \$, dont une tranche de 1 632 000 \$ était liée aux stocks. Le solde, soit 3 591 000 \$, avait trait aux immobilisations liées aux magasins fermés et à l'élimination des coûts capitalisés au titre de la technologie de l'information qui n'est plus utilisée ou dont la durée de vie estimative a été considérablement réduite.

En outre, la société a comptabilisé une charge de 3 825 000 \$ au titre de la restructuration au cours de l'exercice 1997, qui incluait des indemnités de départ ainsi que des frais juridiques, financiers et de consultation. La société a également comptabilisé une charge de 810 000 \$ en prévision de la fermeture, au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 1998, de six des magasins qu'elle exploite.

Comparaison des exercices terminés les 28 janvier 1996 et 29 janvier 1995

Au cours de l'exercice 1996, le total des ventes au détail des magasins de la société et des franchisés a augmenté de 18 % pour atteindre 410,9 millions de dollars par rapport à 349,6 millions pour l'exercice terminé le 29 janvier 1995 (l'« exercice 1995 »), reflétant ainsi l'accroissement continu de leur part du marché national. Le total

des revenus consolidés pour l'exercice 1996 a augmenté de 16,1 %, passant de 296,7 millions de dollars en 1995 à 344,6 millions. Cette hausse traduisait une forte augmentation des ventes dans les établissements comparables alliée à une croissance dynamique dans les nouveaux magasins inaugurés durant l'exercice.

Au cours de l'exercice 1996, les ventes dans les magasins de la société ont augmenté de 18,3 % pour atteindre 254,5 millions de dollars, et les ventes dans les établissements comparables de la société ont augmenté de 11 %. Cette solide croissance des ventes dans les magasins de la société s'est manifestée dans toutes les régions du pays, à l'exception du Québec où elles ont régressé en raison de la décision de la société de se départir des magasins qu'elle y exploite en les convertissant en magasins-franchisés. Durant l'exercice 1996, quatre magasins de la société au Québec ont été vendus à des franchisés. Cette diminution des ventes dans les magasins exploités par la société au Québec a été atténuée par une augmentation de 14 % des ventes au détail des magasins-franchisés dans cette province, qui ont atteint 152,0 millions de dollars. Ce chiffre représente une augmentation de 10 % des ventes dans les établissements comparables.

Le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement, éléments inhabituels et activités abandonnées a diminué de 54 % pour s'établir à 6,5 millions de dollars pour l'exercice 1996, comparativement au chiffre de 14,2 millions inscrit pour l'exercice 1995. Ce recul est principalement imputable à la réduction des marges brutes en raison des problèmes de gestion des stocks survenus durant l'intégration des magasins Sports Experts exploités par la société au système de la société. Il a fallu, pour mener à bien l'intégration de ces magasins, introduire manuellement des données considérables et, durant cette période, les responsables des achats n'ont pu disposer de l'information et des contrôles habituels. Par conséquent, les stocks ont atteint des niveaux excédentaires, ce qui a influé sur les marges brutes jusqu'à ce que les choses rentrent dans l'ordre pour le début de l'exercice 1997. Par ailleurs, durant le processus d'intégration, des stocks désuets dans les magasins Sports Experts qui n'avaient pas été signalés au préalable ont été liquidés à des marges réduites. Durant le quatrième trimestre de l'exercice 1996, la société a constaté une dévaluation des stocks de 3,8 millions de dollars afin de tenir compte des marchandises désuètes et à rotation lente.

L'amortissement a augmenté durant l'exercice 1996, pour passer de 5,7 millions de dollars à 7,5 millions en raison des capitaux supplémentaires investis dans le réseau des magasins et de l'amortissement des systèmes informatiques.

L'intérêt sur la ligne de crédit bancaire et les autres frais de financement à court terme de la société ont atteint 2,0 millions de dollars pour l'exercice 1996, une augmentation principalement imputable à l'investissement excédentaire dans les stocks de la société durant l'exercice. L'intérêt sur la dette à long terme est passé de 291 000 \$ pour l'exercice 1995 à 390 000 \$ pour l'exercice 1996, par suite de l'augmentation de l'intérêt versé sur les dépôts de garantie détenus par la société et de certains coûts non récurrents engagés pour mettre fin à des obligations de la société à l'égard de contrats de location-acquisition.

Durant l'exercice 1996, la société a engagé et a passé en charges des frais prélabiles à l'inauguration et des charges non récurrentes relativement à l'introduction de la bannière Sport Chek en Ontario totalisant 2,7 millions de dollars, comparativement aux frais prélabiles à l'inauguration de 0,5 million inscrits pour l'exercice 1995.

Le bénéfice net de l'exercice 1996 a accusé un recul, passant de 7,7 millions de dollars pour l'exercice 1995 à une perte de 4,9 millions. La perte par action s'est établie à 0,66 \$ durant l'exercice 1996 comparativement à un bénéfice par action de 1,02 \$ durant l'exercice 1995.

Comparaison des exercices terminés les 29 janvier 1995 et 30 janvier 1994

Au cours de l'exercice 1995, les ventes ont augmenté de 304 % comparativement à celles de l'exercice terminé le 30 janvier 1994 (l'« exercice 1994 »), passant de 73,4 millions de dollars à 296,7 millions. Cette augmentation était principalement attribuable à l'acquisition de Sports Experts, mais reflétait également une solide croissance de la société en raison de l'ajout de nouveaux magasins et de fortes augmentations des ventes dans les magasins existants.

Les ventes dans les magasins de la société ont augmenté de 193 % pour atteindre 215,1 millions de dollars par rapport à 73,4 millions pour l'exercice 1994. Les ventes dans les magasins existants de la société ont augmenté de 7,4 % au cours de la même période. Le rendement a varié à l'échelle du pays, reflétant le caractère national de la société. Les ventes régionales les plus fortes des magasins de la société ont été effectuées en Ontario, et le marché traditionnel de la société dans l'Ouest canadien a également affiché une forte performance.

Les ventes au détail des magasins-franchisés ont atteint 133,5 millions de dollars pour l'exercice 1995, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cela représente une augmentation de 7,8 % pour les établissements comparables. La majorité de ces ventes ont eu lieu au Québec où la presque totalité des magasins sont

des franchises.

Comparativement aux résultats pro forma cumulés de l'exercice précédent, en supposant que la société eût détenu Sports Experts durant l'exercice 1994, les ventes ont augmenté de 12 %, passant de 266,1 millions de dollars pour l'exercice 1994 à 296,7 millions pour l'exercice 1995. Des ventes de 24,2 millions de dollars provenant de magasins qui ont fermé leurs portes au cours de l'exercice 1994 sont comprises dans les ventes de l'exercice 1995. L'augmentation des ventes provenant des activités maintenues s'est établie à 54,8 millions de dollars pour l'exercice 1995, soit 22,7 %.

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement a augmenté de 255 % en 1995 pour s'établir à 14,2 millions de dollars par rapport à 4,0 millions pour l'exercice 1994. Cette augmentation est attribuable à l'apport des nouveaux magasins acquis et ouverts au cours de l'exercice, aux économies d'échelle réalisées grâce au plus grand nombre de magasins et à l'application de mesures d'efficacité à la suite de l'intégration complète des fonctions du siège social de Sports Experts dans les activités du siège social de la société.

Le bénéfice pro forma cumulé de l'exercice 1994 avant intérêts, impôts et amortissement, et après ajustement pour des pertes non récurrentes, était de 7,9 millions de dollars. Les résultats de l'exercice 1995 reflétaient une amélioration de 80 % de la rentabilité par rapport aux résultats pro forma cumulés. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement de l'exercice 1995 représentait 4,8 % des ventes, une amélioration comparativement à 3,8 % des ventes pour le bénéfice pro forma cumulé avant intérêts, impôts et amortissement de l'exercice 1994.

La hausse du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement provient de l'amélioration des marges brutes, laquelle découle d'un plus grand pouvoir d'achat pour l'ensemble des activités, ainsi que d'une baisse des coûts indirects cumulés.

Le bénéfice net de l'exercice 1995 a augmenté de 270 %, passant de 2,1 millions de dollars pour l'exercice 1994 à 7,7 millions.

Le bénéfice par action s'est accru de 67 %, s'établissant à 1,02 \$ pour l'exercice 1995 contre 0,61 \$ pour l'exercice 1994.

Au cours de l'exercice 1995, une somme de 519 836 \$ a été engagée et imputée à titre de frais d'ouverture des magasins, comparativement à une somme de 502 000 \$ pour l'exercice 1994.

L'amortissement est passé de 1,5 million de dollars pour l'exercice 1994 à 5,7 millions pour l'exercice 1995. Cette hausse reflète le nombre accru de magasins et un amortissement accéléré de certains logiciels.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau suivant souligne les ratios clés de liquidité et d'endettement de la société au 1^{er} février 1998 et au 2 février 1997.

	Au 1^{er} février 1998	Au 2 février 1997
Ratio du fonds de roulement	1,27	0,94
Délai moyen de recouvrement des débiteurs	130	78
Rotation des stocks	1,81	1,66
Endettement net total par rapport à la structure du capital	53,2 %	69,2 %

Au 1^{er} février 1998, la société présentait un fonds de roulement positif de 21 578 000 \$ comparativement à un fonds de roulement déficitaire de 6 996 000 \$ le 2 février 1997. La hausse du fonds de roulement était principalement attribuable à l'émission de bons de souscription spéciaux en juin 1997 et à l'accroissement des résultats d'exploitation. L'augmentation du délai moyen de recouvrement des débiteurs découlait de la facturation directe des franchisés par les fournisseurs. Certains des fournisseurs qui ont continué de facturer directement à la société les marchandises livrées avaient prolongé les modalités des ententes de crédit qui ont été transférées aux franchisés, ce qui a prolongé le délai de recouvrement des débiteurs.

L'endettement net total atteignait 42 774 000 \$ à la fin de l'exercice 1998 comparativement à 39 173 000 \$ à la fin de l'exercice 1997. L'endettement net total était plus élevé au 1^{er} février 1998 par suite principalement du remboursement des crédateurs reporté en janvier 1998. Au 1^{er} février 1998, les crédateurs se chiffraient à 42 740 000 \$, en baisse par rapport au montant de 63 482 000 \$ comptabilisé au 2 février 1997. L'endettement net total comprend la partie non remboursée de la facilité de crédit renouvelable, la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme

ainsi que la dette à long terme déduction faite des liquidités.

Le budget pour l'exercice à venir à l'égard des dépenses en immobilisations de la société s'établit à 10 000 000 \$, dont une tranche d'environ 8 000 000 \$ sera affectée aux rénovations et à l'ouverture de nouveaux magasins. En avril 1998, la société lancera un nouveau format pour ses magasins Sport Chek qui comportera des boutiques offrant plusieurs marques et mettra davantage l'accent sur les chaussures, les vêtements et certains biens durables. La société prévoit ouvrir 9 nouveaux magasins qu'elle exploitera et 17 nouveaux magasins franchisés au cours de l'exercice 1999. En outre, la société prévoit rénover ou convertir 9 magasins qu'elle exploite elle-même et 7 magasins franchisés au cours de l'exercice 1999.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

(en milliers, sauf le nombre d'actions)

Capital	Autorisé	En cours ou en circulation au 1 ^{er} février 1998 (vérifié)	En cours ou en circulation au 29 mars 1998 (non vérifié)	En cours ou en circulation au 29 mars 1998, compte tenu de la présente émission ⁵ (non vérifié)
Dette à court terme ¹	75 000 \$	33 007 \$	45 153 \$	45 153 \$
Dette à long terme				
Emprunt à terme garanti ^{1, 2}	5 400 \$	4 650 \$	Néant	Néant
Emprunts hypothécaires et dépôts de garantie et reports des locataires ³	s.o.	5 709 \$	5 507 \$	5 507 \$
Actions ordinaires ⁴	Un nombre illimité	60 542 \$ (19 027 916 actions)	76 413 \$ (19 061 966 actions)	76 413 \$ (23 711 966 actions)
Actions privilégiées ⁴	Un nombre illimité	Néant	Néant	Néant

Notes :

- La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars qui vient à échéance le 29 juillet 1999, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est garantie par toutes les filiales en exploitation de la société ainsi que par une charge réelle grevant tous les actifs actuels et futurs acquis par la société et ses filiales en exploitation. La facilité de crédit renouvelable prévoit également des emprunts sous forme d'acceptations bancaires (un « emprunt au taux des acceptations bancaires ») portant intérêt au taux des acceptations bancaires, tel qu'il est établi dans la convention de crédit modifiée et refondue, majoré de 2,75 % par année. Jusqu'à maintenant, la société n'a pas fait d'emprunt au taux des acceptations bancaires. De plus, le 25 juin 1997, la société a obtenu une facilité de crédit à terme de 5,4 millions de dollars qui a été remboursée avec une partie du produit tiré de la présente émission. Ce montant comprend également la tranche de la dette à long terme et des emprunts hypothécaires échéant à moins d'un an. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».
- Le solde de l'emprunt à terme garanti accordé à la société par son prêteur principal le 25 juin 1997, moins la tranche échéant à moins d'un an. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».
- Cette fraction de la dette à long terme de la société comprend : a) deux emprunts hypothécaires, l'un grevant le centre de distribution et les bureaux de Calgary, l'autre grevant le droit de tenure à bail de la société sur l'emplacement du Sport Chek situé au Square One à Mississauga, en Ontario; se reporter à la rubrique « Activités générales - Bureaux, entreposage et distribution », b) les dépôts de garantie reçus des franchisés en garantie des débiteurs non réglés, qui sont remboursables en versements annuels de février 1998 à janvier 2000 et portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1/2 % par année et c) les reports des locataires à l'égard des paiements de loyer, ne portant pas intérêt et remboursables par versements entre octobre 1998 et mai 1999.
- Se reporter à la rubrique « Capital de la société » pour la description de ces actions. Ces totaux ne comprennent pas les 1 959 650 actions ordinaires réservées aux fins d'émission au moment de la levée des options d'achat d'actions en cours ni les 3 141 668 actions ordinaires réservées aux fins d'émission au moment de l'exercice des bons de souscription émis au moment de l'exercice des bons de souscription spéciaux émis précédemment. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés de la société.
- Comprend l'émission des 4 650 000 actions ordinaires pouvant être émises au moment de l'exercice des bons de souscription spéciaux et exclut l'émission des actions ordinaires pouvant être émises au moment de l'exercice des bons de souscription.
- Au 1^{er} février 1998, la société avait un déficit de 22 459 000 \$.
- Environ 10,5 millions de dollars et 5,15 millions tirés du produit net de la présente émission ont servi à réduire la facilité de crédit renouvelable de 75 millions de la société et sa facilité de crédit à terme, respectivement, le 12 février 1998.

CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Capital-actions

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées (les *actions privilégiées*) pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires permettent à leurs porteurs d'exprimer une voix lors de toutes les assemblées des actionnaires de la société. Elles leur permettent également de recevoir des dividendes selon leur déclaration par le conseil d'administration de la société et de recevoir le reste des biens de celle-ci dans l'éventualité de sa liquidation ou dissolution volontaire ou forcée.

Actions privilégiées

Les administrateurs de la société peuvent de temps à autre émettre des actions privilégiées en une ou plusieurs séries, chaque série étant constituée du nombre d'actions et assortie de la désignation, des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions que détermine le conseil d'administration de la société. Les actions privilégiées ont priorité sur les actions ordinaires et toutes autres actions de la société qui prennent rang après les actions privilégiées en ce qui a trait au paiement des dividendes et au partage des biens dans l'éventualité d'une liquidation ou dissolution volontaire ou forcée de cette dernière. Chaque série d'actions privilégiées se classe à égalité avec chaque autre série d'actions privilégiées quant à la priorité lors du paiement des dividendes et du partage des biens dans l'éventualité d'une liquidation ou dissolution volontaire ou forcée de la société. Sauf tel que l'exige la loi ou tel qu'il est autrement prévu dans le cas de toute série d'actions privilégiées, les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit, à ce titre, d'être convoqués, d'assister ni de voter aux assemblées des actionnaires de la société.

Bons de souscription

Le 28 août 1997, la société a émis 3 633 334 bons de souscription dans le cadre de l'exercice de 10 900 000 bons de souscription spéciaux. L'émission des bons de souscription est autorisée en vertu d'un acte de fiducie relatif aux bons de souscription (*l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription*) intervenu en date 25 juin 1997 entre la société et Compagnie Montréal Trust du Canada. Chaque bon de souscription permet au porteur d'acquérir une action ordinaire de la société moyennant 2,05 \$, plus un bon de souscription, et peut être exercé jusqu'au 27 janvier 1999, inclusivement. Depuis la date d'émission, 491 666 bons de souscription ont été exercés contre un produit de 1 007 915 \$.

Régime de protection des droits des actionnaires

Conformément à une convention relative au régime de protection des droits des actionnaires (le *régime*) intervenue en date du 29 avril 1996 et approuvée par les actionnaires de la société le 13 juin 1996, un droit (un *droit*) a été distribué pour chaque action ordinaire en circulation le 29 avril 1996. Les droits se rattacheront également à toute action ordinaire émise par la suite, y compris les actions ordinaires que la société doit émettre conformément à l'exercice des bons de souscription spéciaux. Le régime vise à accorder aux actionnaires de la société un délai suffisant pour pouvoir évaluer de façon adéquate le bien-fondé d'une offre publique d'achat sans subir de pression indue ainsi qu'à permettre la formulation d'offres concurrentielles. Le régime est conçu de manière à donner au conseil d'administration de la société un délai suffisant pour étudier des solutions de rechange visant à rehausser les perspectives que tous les actionnaires reçoivent la juste valeur intégrale de leurs actions ordinaires.

L'émission des droits n'entraîne en soi aucune dilution, n'influe aucunement sur le bénéfice déclaré par action et ne change pas la façon dont les actionnaires de la société négocient autrement leurs

actions ordinaires. Cependant, les droits deviendront séparés des actions ordinaires auxquelles ils sont rattachés et pourront être exercés au moment (le *moment de la séparation*) correspondant au huitième jour ouvrable après le premier des événements suivants : (i) la première date de l'annonce publique de faits indiquant qu'une personne est devenue un acquéreur (selon la définition qui en est donnée plus loin) (la *date d'acquisition des actions*), (ii) la date de l'annonce d'une offre publique d'achat (autre qu'une offre permise par les modalités du régime (une *offre permise*)) ou de la première annonce publique de l'intention d'une personne (autre que la société ou une de ses filiales) d'agir ainsi, et (iii) la date à laquelle une offre permise cesse d'être une offre permise ou toute autre date antérieure ou ultérieure que peut fixer le conseil d'administration de la société en agissant de bonne foi. Pour être admissible à titre d'offre permise, une offre publique d'achat doit être formulée à tous les porteurs d'actions ordinaires autres que l'initiateur et doit demeurer valide pendant au moins 60 jours après sa formulation. Si plus de 50 % des actions ordinaires détenues par les actionnaires autres que l'initiateur, les membres de son groupe et les personnes qui agissent conjointement ou de concert avec lui sont consignées ou soumises aux termes de l'offre et que ces consignations ne sont pas révoquées, l'initiateur pourra prendre en livraison et payer lesdites actions. L'offre doit alors demeurer valide aux mêmes conditions pendant une période additionnelle de 10 jours ouvrables.

L'acquisition par une personne (un *acquéreur*), y compris des tiers agissant conjointement ou de concert avec cette personne, de 20 % ou plus des actions ordinaires, autrement qu'au moyen d'une offre permise, est appelée un *événement de prise de contrôle*. Tout droit détenu par un acquéreur à compter du moment de la séparation ou, si cette date est antérieure, de la date d'acquisition des actions, deviendra nul lors du déclenchement de l'événement de prise de contrôle. Huit jours ouvrables après le déclenchement de l'événement de prise de contrôle, les droits (sauf ceux que détient l'acquéreur) permettront au porteur d'acheter, moyennant une somme au comptant égale au prix d'exercice, le nombre d'actions ordinaires dont le cours global du marché, à la date de l'événement de prise de contrôle, correspond au double du prix d'exercice. Le prix d'exercice est actuellement fixé à 30 \$, mais peut être rajusté conformément aux modalités du régime.

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice 1998, la société a émis 45 000 actions ordinaires lors de la levée d'options d'achat d'actions, et 491 666 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription. La société a de plus émis 10 900 000 actions ordinaires le 28 août 1997 lors de l'exercice de bons de souscription spéciaux.

RELEVÉ DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires sont admises et inscrites à la cote de la Bourse de Montréal (la *BdeM*) et de la Bourse de Toronto (la *BdeT*) et sont négociées sous le symbole *FGL*. Le tableau suivant présente les cours extrêmes des actions ordinaires et le volume des opérations sur celles-ci à la BdeT pour les périodes indiquées.

		<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume</u>
1996	Du 1 ^{er} février au 30 avril	5,25	3,10	1 981 250
	Du 1 ^{er} mai au 31 juillet	4,05	3,00	581 150
	Du 1 ^{er} août au 31 octobre	3,30	2,50	432 217
	Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier 1997	3,45	1,30	2 210 040
1997	Du 1 ^{er} février au 30 avril	2,25	1,20	449 033
	Du 1 ^{er} mai au 31 juillet	2,40	1,40	357 930
	Du 1 ^{er} août au 31 octobre	4,05	2,30	1 139 860

		<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume</u>
	Novembre	4,50	4,00	471 035
	Décembre	4,35	3,65	291 439
1998	Janvier	4,00	3,20	736 822
	Février	4,10	3,60	142 215
	Mars	4,10	3,75	418 401
	Du 1 ^{er} au 22 avril	4,15	3,90	204 398

Le 11 février 1998, soit le dernier jour de séance avant l'émission des bons de souscription spéciaux, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 4 \$ à la BdeT.

Le tableau suivant présente les cours extrêmes des actions ordinaires et le volume des opérations sur celles-ci à la BdeM pour les périodes indiquées.

		<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume</u>
1996	Du 1 ^{er} février au 30 avril	5,37	3,10	611 345
	Du 1 ^{er} mai au 31 juillet	4,10	3,00	342 175
	Du 1 ^{er} août au 31 octobre	3,25	2,50	917 555
	Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier 1997	3,45	1,25	971 575
1997	Du 1 ^{er} février au 30 avril	2,25	1,15	525 710
	Du 1 ^{er} mai au 31 juillet	2,40	1,50	345 671
	Du 1 ^{er} août au 31 octobre	4,05	2,30	576 340
	Novembre	4,50	4,00	434 982
	Décembre	4,35	3,65	176 790
1998	Janvier	4,00	3,20	545 543
	Février	4,10	3,80	128 850
	Mars	4,15	3,55	1 166 977
	Du 1 ^{er} au 22 avril	4,20	3,85	78 183

Le 11 février 1998, soit le dernier jour de séance à la BdeM avant l'émission des bons de souscription spéciaux, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 4 \$ à la BdeM.

RELEVÉ DES DIVIDENDES ET POLITIQUE S'Y RAPPORTANT

La société n'a déclaré ni versé aucun dividende sur ses actions ordinaires et ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Voici les noms et municipalités de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de la société, les fonctions qu'ils exercent auprès de celle-ci et leurs postes principaux au cours des cinq derniers exercices.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Poste principal</u>
Claude Beaulieu ⁽²⁾ St-Sauveur (Québec)	Administrateur	Président, Claude Beaulieu Sports Inc. (franchisé de Sports Experts)

Albrecht W.A. Bellstedt ⁽¹⁾ Calgary (Alberta)	Administrateur	Associé, Milner Fenerty, avocats
Robert G. Brawn ⁽¹⁾ Calgary (Alberta)	Administrateur	Président du conseil, Danoil Energy Ltd. (société de ressources naturelles)
Roman Doroniuk ⁽¹⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Chef de la direction des finances, Alliance Communications Corporation (fournisseur mondial entièrement intégré de productions cinématographiques)
John M. Forzani Cochrane (Alberta)	Président du conseil, président et chef de la direction	Président du conseil, président et chef de la direction de la société
William D. Grace, FCA ⁽²⁾ Edmonton (Alberta)	Administrateur	Administrateur de sociétés
Don Watt ⁽²⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Administrateur, The Watt Design Group Inc. (entreprise de planification et de conception d'activités de vente au détail)
William D. Gregson, C.A. Calgary (Alberta)	Vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes de société au détail	Vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes de société au détail de la société
Thomas G. Quinn Montréal (Québec)	Vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes au détail, division de l'entreprise	Vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes au détail de la société, division de l'entreprise
Robert Sartor, C.A. Calgary (Alberta)	Vice-président à la direction et chef de la direction des finances	Vice-président à la direction et chef de la direction des finances de la société

Notes :

- 1) Membre du comité de vérification
- 2) Membre du comité de régie d'entreprise et de rémunération

Chacun des dirigeants a occupé le même poste principal au cours des cinq derniers exercices, sauf M. Grace qui, avant de prendre sa retraite le 30 avril 1994, était associé de Price Waterhouse, comptables agréés, M. Doroniuk qui, de novembre à décembre 1994, était président et chef de la direction de Pennington Stores Ltd. et de novembre 1992 à novembre 1994, était chef de l'exploitation et chef de la direction des finances de Bijouteries Peoples, M. Robert Sartor qui, d'août 1995 à janvier 1997, était vice-président et contrôleur de Avenor Inc., société internationale de produits forestiers, et avant août 1995, vice-président, finances, Oshawa Foods Limited, grossiste en alimentation et exploitant de points de vente de détail, et M. William Gregson qui, avant le 2 janvier 1997, a occupé divers postes de direction auprès de Bata Corporation, société internationale entièrement intégrée de vente de chaussures.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Rémunération des membres de la haute direction

Le tableau suivant présente la rémunération du chef de la direction et des trois autres membres de la haute direction désignés de la société qui travaillaient à ce titre auprès de cette dernière en date du 1^{er} février 1998 (collectivement appelés les *membres de la haute direction désignés*) pour la période de trois exercices terminée le 1^{er} février 1998.

Tableau sommaire de rémunération

Nom et poste principal	Exercice	Rémunération annuelle		Rémunération à long terme	Toutes les autres rémunérations ⁽¹⁾
				Gratifications	
		Salaire (\$)	Prime (\$)	Titres visés par des options ou des DPVA octroyés (#)	
John M. Forzani, président du conseil, président et chef de la direction	1998	236 450	300 000	420 000	9 750
	1997	241 826	néant	320 000	8 775
	1996	242 021	30 000	220 000	4 875
William D. Gregson ⁽²⁾ , vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes de société au détail	1998	225 002	180 000	225 000	3 000
Thomas G. Quinn, vice-président à la direction et chef de l'exploitation, ventes au détail de la société	1998	148 663	100 000	200 000	4 284
	1997	145 097	néant	120 000	4 240
	1996	151 577	16 250	90 000	4 240
Robert Sartor ⁽²⁾ , vice-président à la direction et chef de la direction des finances	1998	175 278	130 000	225 000	3 000

Notes :

- 1) Les cotisations REER ont été faites par la société au nom de ces personnes.
- 2) M. Gregson a commencé à travailler pour la société le 6 janvier 1997. M. Sartor a commencé à travailler pour celle-ci le 2 février 1997.

Le tableau suivant présente les détails relatifs à toutes les options accordées aux membres de la haute direction désignés durant le dernier exercice complet.

Options attribuées durant le dernier exercice complet

Nom	Nombre de titres assujettis aux options octroyées (#) ⁽¹⁾	Pourcentage du nombre total d'options octroyées au personnel au cours de l'exercice	Prix de levée (\$/action ordinaire)	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date d'octroi ⁽²⁾ (\$/action ordinaire)	Date d'expiration
John M. Forzani	100 000	15,8 %	4,16 \$	4,16 \$	31 mars 2003
William D. Gregson	75 000	11,8 %	4,19 \$	4,19 \$	3 décembre 2002
William D. Gregson	50 000	7,9 %	4,16 \$	4,16 \$	31 mars 2003
Thomas G. Quinn	30 000	4,7 %	4,19 \$	4,19 \$	3 décembre 2002
Thomas G. Quinn	50 000	7,9 %	4,16 \$	4,16 \$	31 mars 2003
Robert Sartor	100 000	15,8 %	1,52 \$	1,52 \$	2 février 2002
Robert Sartor	75 000	11,8 %	4,19 \$	4,19 \$	3 décembre 2002
Robert Sartor	50 000	7,9 %	4,16 \$	4,16 \$	31 mars 2003

Notes :

- 1) Tous les titres visés par des options sont des actions ordinaires.
- 2) La *valeur marchande* est définie comme le prix correspondant au cours moyen pondéré des actions ordinaires pour les 20 jours de séance consécutifs précédant immédiatement l'attribution desdites options à la bourse à la cote de laquelle le plus haut volume de ces actions a été négocié durant cette période

Le tableau suivant présente les détails relatifs à toutes les options levées par les membres de la haute direction désignés durant le dernier exercice complet de la société, ainsi que les détails des soldes et des valeurs en fin d'exercice (susceptibles et non susceptibles de levée).

Total des options levées durant le dernier exercice complet et valeurs des options en fin d'exercice

Nom	Titres acquis lors de la levée (#)	Valeur globale réalisée (\$)	Options non levées en date du 1 ^{er} février 1998 (#) Susceptibles/Non susceptibles de levée	Valeur des options en jeu non levées en date du 1 ^{er} février 1998 (\$) Susceptibles/Non susceptibles de levée
John M. Forzani	-	-	220 000/200 000	-/252 000
William D. Gregson	-	-	-/225 000	-/252 000
Thomas G. Quinn	-	-	85 000/115 000	-/75 600
Robert Sartor	-	-	-/225 000	-/243 000

En date du 1^{er} février 1998, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 3,80 \$ l'action à la BdeT.

Régime d'options d'achat d'actions

La société a un régime d'options d'achat d'actions (le *régime d'options d'achat d'actions*) à l'intention de ses administrateurs, des membres de sa direction et des autres membres de son personnel. En date du 22 avril 1998, 1 959 650 actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options d'achat d'actions accordées aux termes dudit régime. Parmi ces options d'achat d'actions, 430 000 actions sont assujetties à l'approbation des autorités de réglementation, des bourses et des actionnaires. Le conseil d'administration ou un comité de celui-ci peut désigner les administrateurs, les membres de la direction et les membres du personnel de la société qui peuvent recevoir des options dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Le prix payable lors de la levée d'une option est fixé au moment de l'attribution, sous réserve des exigences des autorités de réglementation. À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, les options qui n'auront pas encore été levées lors du cinquième anniversaire de la date d'attribution ou auparavant prendront fin. Les options ne peuvent être cédées. Au moment de l'attribution, le conseil d'administration établit la période d'acquisition.

Le tableau suivant énumère les options d'achat d'actions ordinaires que la société a accordées conformément au régime d'options d'achat d'actions et qui étaient en circulation en date du 22 avril 1998.

	Date d'attribution	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	Prix de levée ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	Date d'expiration
Membres de la haute direction (4)	18 février 1994	65 000	9,45 \$	18 février 1999
	27 septembre 1994	200 000	7,871 \$	27 septembre 1999
	3 mai 1995	10 000	7,01 \$	3 mai 2000
	6 septembre 1995	35 000	7,83 \$	6 septembre 2000
	16 janvier 1997	100 000	1,43 \$	15 janvier 2002
	17 janvier 1997	130 000	1,43 \$	16 janvier 2002
	3 février 1997	100 000	1,52 \$	2 février 2002
	4 décembre 1997	180 000	4,19 \$	3 décembre 2002
	24 décembre 1997	250 000	4,16 \$	31 mars 2003
Administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction (6)	18 février 1994	7 000	9,45 \$	18 février 1999
	27 septembre 1994	33 000	7,871 \$	27 septembre 1999
	9 janvier 1997	95 000	1,55 \$	8 janvier 2002
	24 juin 1997	20 000	2,26 \$	23 juin 2002
Membres du personnel (34) ⁽³⁾	26 mai 1993	7 500	5,2875 \$	26 mai 1998
	26 mai 1993	16 250	1,43 \$	26 mai 1998
	13 août 1993	6 250	1,43 \$	13 août 1998
	18 février 1994	30 000	9,45 \$	18 février 1999
	18 février 1994	48 750	1,43 \$	18 février 1999
	28 février 1994	15 000	1,43 \$	28 février 1999
	27 septembre 1994	61 400	1,43 \$	27 septembre 1999
	27 septembre 1994	145 000	7,871 \$	27 septembre 1999

	3 mai 1995	5 000	1,43 \$	3 mai 2000
	3 mai 1995	10 000	7,01 \$	3 mai 2000
	19 janvier 1995	8 000	1,43 \$	19 janvier 2000
	6 septembre 1995	15 000	7,83 \$	6 septembre 2000
	13 décembre 1995	5 000	1,43 \$	13 décembre 2000
	18 avril 1996	15 000	3,35 \$	18 avril 2001
	10 septembre 1996	10 000	2,72 \$	9 septembre 2001
	17 janvier 1997	204 750	1,43 \$	16 janvier 2002
	2 septembre 1997	5 000	2,92 \$	1 ^{er} septembre 2002
	15 septembre 1997	8 000	3,28 \$	14 septembre 2002
	29 septembre 1997	5 000	3,30 \$	28 septembre 2002
	4 décembre 1997	10 000	4,19 \$	3 décembre 2002
	27 février 1998	25 000	3,90 \$	26 février 2003
Autres personnes (4)	26 mai 1993	7 500	1,43 \$	26 mai 1998
	13 août 1993	6 250	1,43 \$	13 août 1998
	18 avril 1996	5 000	3,35 \$	18 avril 2001
	3 février 1997	25 000	1,52 \$	2 février 2002
	6 juin 1997	5 000	2,22 \$	5 juin 2002
	17 janvier 1998	30 000	1,43 \$	16 janvier 2002

Notes :

- 1) Le prix de levée de toutes les options correspond à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution des options.
- 2) La *valeur marchande* désigne le prix correspondant au cours moyen pondéré des actions ordinaires pour les 20 jours de séance consécutifs précédant immédiatement l'attribution desdites options à la bourse à la cote de laquelle le plus haut volume de ces actions a été négocié durant cette période.
- 3) Le 17 janvier 1997, le conseil d'administration de la société a modifié le prix de toutes les options accordées avant cette date aux membres du personnel qui n'étaient ni membres de la direction ni administrateurs de celle-ci, en leur attribuant un prix de levée de 1,43 \$ par action, somme qui correspondait à la *valeur marchande* des actions ordinaires à cette date, calculée conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de la société.
- 4) En date du 22 avril 1998, la valeur marchande des actions ordinaires s'établissait à 4,01 \$

Contrats de travail

Chacun des membres de la haute direction désignés ont conclu un contrat de travail avec la société. Aux termes de son contrat, M. John M. Forzani a droit à un paiement de la société en cas de cessation d'emploi non motivée ou, à son gré, en cas de changement de contrôle de la société, ce paiement correspondant au triple de sa rémunération annuelle globale du moment. Aux termes du contrat qu'il a conclu, M. Quinn a droit à un paiement de la société en cas de cessation d'emploi non motivée correspondant au produit de son salaire mensuel du moment, multiplié par le nombre de ses années de service. MM. Gregson et Sartor ont chacun conclu un contrat aux termes duquel ils peuvent recevoir le paiement d'une somme globale de 12 mois de salaire en cas (i) de cessation d'emploi non motivée, (ii) de changement de contrôle de la société ou (iii) de l'insolvabilité de celle-ci.

Rémunération des administrateurs

Pour l'exercice terminé le 1^{er} février 1998, les administrateurs, qui ne sont pas des employés à temps plein de la société, ont touché une rémunération annuelle de 8 000 \$ ainsi qu'une indemnité quotidienne pour chaque réunion du conseil d'administration et d'un comité au montant de 750 \$ pour les réunions de plus de deux heures et de 350 \$ pour les réunions de deux heures ou moins, jusqu'à concurrence d'un maximum quotidien de 750 \$. Les présidents des comités reçoivent une rémunération annuelle additionnelle de 2 000 \$. Tous les administrateurs reçoivent le remboursement de leurs frais de déplacement et de leurs menues dépenses sur présentation d'une note de frais.

De plus, tous les administrateurs, autres que les membres du personnel à temps plein de la société, ont obtenu des options d'achat visant 10 000 actions ordinaires dans le cadre du régime d'options d'achat

d'actions de la société lorsqu'ils sont devenus administrateurs. En outre, MM. Bellstedt, Grace, Brawn et Beaulieu ont chacun obtenu, en décembre 1996, des options d'achat visant 25 000 actions ordinaires additionnelles.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau suivant énumère les seules personnes que la société sait être propriétaires réels, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date des présentes.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>Type de propriété</u>	<u>Pourcentage d'actions ordinaires détenues en propriété avant la présente émission</u>	<u>Pourcentage d'actions ordinaires détenues en propriété après la présente émission⁽¹⁾</u>
C.A. Delaney Capital Management Ltd. Toronto (Ontario)	2 237 900	inscrite	11,7	11,7

Note :

- 1) C.A. Delaney Capital Management Ltd. a acquis 525 000 bons de souscription spéciaux conformément à ce placement.

À la date des présentes, les administrateurs et les 10 cadres supérieurs de la société détenaient directement ou indirectement, en tant que groupe, 792 834 actions ordinaires, soit environ 4,2 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation avant l'exercice des bons de souscription spéciaux, et quelque 3,3 % desdites actions compte tenu de l'exercice des bons de souscription spéciaux.

MODE DE PLACEMENT

Le 12 février 1998 (la *date de clôture*), la société a conclu un placement privé de 4 650 000 bons de souscription spéciaux aux termes de dispenses de prospectus en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières conformément à une entente (la *convention de placement pour compte*) intervenue en date du 5 février 1998 entre la société, d'une part, et La Société de Valeurs First Marathon Limitée et Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. (les *placeurs pour compte*), d'autre part. Conformément à la convention de placement pour compte, les placeurs pour compte ont convenu d'agir à titre de mandataires exclusifs de la société pour l'offre, dans le cadre d'un placement pour compte, de 4 650 000 bons de souscription spéciaux, au prix unitaire de 3,60 \$. Aux termes de la convention de placement pour compte, la société a convenu de payer aux placeurs pour compte une rémunération de 0,198 \$ pour chaque bon de souscription spécial vendu, moyennant une rémunération globale de 920 700 \$, laquelle a été versée à la clôture. Les placeurs pour compte ne recevront aucune rémunération additionnelle, et la société ne tirera aucun produit supplémentaire du placement des actions ordinaires aux termes du présent prospectus.

Les bons de souscription spéciaux ont été émis conformément à un acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux (l'*acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux*) intervenu en date du 12 février 1998 entre la société et Compagnie Montréal Trust du Canada (le *fiduciaire*). Depuis la date d'émission, aucun bon de souscription spécial n'a été exercé.

Chaque bon de souscription spécial permet au porteur de recevoir, sans paiement additionnel, une action ordinaire en tout temps jusqu'à 16 h 30 (heure de Calgary) (le *moment de l'expiration*) à la date correspondant au premier des événements suivants : (a) cinq jours ouvrables suivant la date de délivrance du dernier visa pour le présent prospectus par la commission des valeurs mobilières de chaque territoire de vente, ou (b) le 12 février 1999 (la *date d'expiration*). Les porteurs de bons de souscription spéciaux seront réputés avoir exercé, au moment de l'expiration, tous les bons de souscription spéciaux qu'ils n'auront pas exercés auparavant. Les actions ordinaires émises aux porteurs des bons de souscription

spéciaux d'une province dans laquelle un visa pour un prospectus définitif n'aura pas été délivré pourront être soumis à des restrictions sur la revente conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières.

Si un visa définitif pour le présent prospectus n'est pas délivré par la commission des valeurs mobilières de chaque territoire de vente au plus tard le 12 juin 1998, chaque porteur de bons de souscription spéciaux aura le droit de recevoir 1,02 action ordinaire (au lieu de une action ordinaire contre laquelle chaque bon de souscription spécial pouvait auparavant être échangé) ainsi qu'un paiement au comptant de 0,288 \$, plus l'intérêt sur cette somme, pour chacun des bons de souscription spéciaux de ce porteur.

La société a convenu de s'abstenir, sans le consentement préalable des placeurs pour compte, d'offrir des actions ordinaires ou des titres convertibles en actions ordinaires, d'en annoncer l'offre ou de conclure ou d'annoncer une entente concernant leur émission, leur vente ou leur échange, en tout temps avant le 12 août 1998, sauf s'ils s'agit de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de titres convertibles actuellement en circulation.

Conformément à la convention de placement pour compte, la société a convenu d'indemniser les placeurs pour compte et ses mandataires, sous-mandataires, conseillers, administrateurs et membres de la direction et du personnel quant à certaines responsabilités.

EMPLOI DU PRODUIT

La société ne tirera aucun produit au comptant de l'émission des actions ordinaires lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux et ne paiera aucune commission à cet égard.

Le produit net estimatif que la société doit recevoir par suite de l'émission des bons de souscription spéciaux totalise 15 669 300 \$, après déduction de la rémunération devant être versée aux placeurs pour compte au montant de 0,198 \$ le bon de souscription spécial, soit une rémunération globale de 920 700 \$, et des frais d'émission, qui englobent le coût de l'émission des bons de souscription spéciaux ainsi que des actions ordinaires en vertu des présentes, dont on évalue le montant global à 150 000 \$.

Une tranche de 5,15 millions de dollars du produit net du placement a servi au remboursement de la facilité de crédit à terme de la société. Le solde a été affecté en réduction de la marge de crédit renouvelable de celle-ci, améliorant ainsi la position de son fonds de roulement général. La société effectuera des prélèvements sur cette facilité afin d'accélérer son programme de rénovation des magasins et de garantir de nouveaux emplacements sur les marchés existants.

DILUTION

Le prix d'émission des bons de souscription spéciaux fixé à 3,60 \$ excède de 1,38 \$ ou de 38,33 % l'actif corporel net par action ordinaire au 1^{er} février 1998, compte tenu de l'émission des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous:

Prix d'émission par bon de souscription spécial	3,60 \$
Actif corporel net par action avant le placement	1,93 \$

Augmentation de l'actif corporel net par action résultant du présent placement	0,29
Actif corporel net par action compte tenu du présent placement	2,22 \$
Dilution pour le souscripteur	1,38 \$
Pourcentage de dilution par rapport au prix d'offre	38,33 %

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ni cadre supérieur de la société, ni aucune personne propriétaire de plus de 10 % de toute catégorie d'actions comportant droit de vote de celle-ci, non plus qu'aucune personne leur étant liée ou faisant partie de leur groupe n'a eu ni n'a d'intérêt important dans une opération conclue au cours des trois années précédant la date du présent prospectus ou dans toute opération proposée qui a influé ou qui influera sensiblement sur la société, sauf pour ce qui est de C.A. Delaney Capital Management Ltd. qui détient plus de 10 % des actions ordinaires et qui a souscrit des bons de souscription spéciaux aux termes du présent placement. Voir la rubrique *Actionnaires principaux*.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la société durant les deux années précédant la date des présentes et qui sont actuellement déterminants, ou que celle-ci doit conclure avant la clôture du présent placement, sont indiqués ci-dessous :

1. la convention de placement pour compte intervenue en date du 5 février 1998 et indiquée sous la rubrique *Mode de placement*;
2. l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux intervenu en date du 12 février 1998 et indiqué sous la rubrique *Mode de placement*;
3. l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription intervenu en date du 25 juin 1997 et indiqué sous la rubrique *Capital-actions de la société – Bons de souscription*; et
4. le régime daté du 29 avril 1996 et indiqué sous la rubrique *Capital-actions de la société – Régime de protection des droits des actionnaires*.

Des exemplaires de ces ententes pourront être consultés au bureau principal de la société, au 824 – 41 Avenue N.E., Calgary (Alberta) T2E 3R3, et aux bureaux de Gowling, Strathy & Henderson, Commerce Court West, bureau 4900, Toronto (Ontario) M5L 1J3, pendant les heures d'ouverture habituelles durant le placement des actions ordinaires et pendant les 30 jours subséquents.

FACTEURS DE RISQUE

Outre les autres renseignements que contient le présent prospectus, les acquéreurs éventuels devraient étudier soigneusement les facteurs suivants en évaluant la société et son entreprise :

1. **Situation de l'industrie et conjoncture économique.** Le succès du refinancement et de la restructuration de la société dépendent en partie des résultats du commerce de détail, de la conjoncture économique générale et de l'amélioration des ventes et des marges brutes.

2. **Frais fixes de la société.** Le chiffre d'affaires brut de la société est touché par la conjoncture économique globale qui influe à son tour sur les dépenses de consommation. Les frais de la société sont en grande partie des frais fixes et ne peuvent être rajustés rapidement en fonction des réductions des dépenses de consommation.
3. **Caractère saisonnier.** Bien que la société maintienne un volume de vente relativement stable durant toute l'année, celui-ci marque des périodes de pointe au printemps, lors de la « rentrée des classes » et à Noël. Les résultats d'exploitation de la société dépendent en grande partie du chiffre d'affaires réalisé au cours de ces périodes, de sorte que la diminution des ventes durant de telles périodes pourrait avoir des répercussions importantes sur les résultats de cette dernière.
4. **Tendances de la consommation.** En matière de mode dans le vêtement sport, les goûts sont extrêmement changeants. Le succès de la société à cet égard dépend en grande partie de son aptitude à prévoir les goûts des consommateurs et à offrir des marchandises répondant à cette demande. Malgré l'expérience et la compétence de la direction de la société en matière de sélection des marchandises, les goûts des consommateurs peuvent changer rapidement, et rien ne garantit que la société continuera de commercialiser les styles que les consommateurs souhaitent acheter.
5. **Concurrence.** Le commerce de détail des articles de sport est extrêmement concurrentiel. La société rivalise avec bon nombre de détaillants et de chaînes d'envergure locale et nationale, de magasins spécialisés et de grands magasins, dont certains disposent de ressources de commercialisation et financières plus importantes que les siennes.
6. **Fluctuation et cours des actions.** Le prix d'offre des bons de souscription spéciaux a été fixé par négociation entre la société et les placeurs pour compte sur le fondement de plusieurs facteurs, dont l'historique et les perspectives de l'entreprise de la société et du secteur au sein duquel elle fait affaire, ainsi qu'une évaluation de sa direction, de son exploitation et de son bénéfice. Des facteurs tels que les résultats financiers de la société et de ses concurrents, la situation générale au sein de l'industrie et l'ensemble des marchés économiques et financiers, pourraient faire fluctuer le cours des actions ordinaires.
7. **Division de l'entreprise.** Une importante partie de l'entreprise de la société relève des franchisés qui, bien qu'ils soient supervisés par cette dernière, sont des exploitants indépendants dont les conventions de franchisage peuvent être résiliées par l'une ou l'autre partie moyennant un avis de 30 jours. La société aura également des comptes débiteurs élevés en cours que lui devront ses franchisés pour les stocks qui leur seront vendus et à l'égard des redevances et des autres frais que ces derniers devront payer. De plus, la société est le locataire principal de 46 emplacements de franchise et sera responsable si le sous-locataire est en défaut aux termes de l'un de ces baux.
8. **Limitations sur la souplesse financière.** Les emprunts disponibles aux termes de la convention de crédit refondue et modifiée intervenue entre la société et GE peuvent être rajustés pour refléter les changements de la valeur sous-jacente des comptes débiteurs et des stocks de la société et de ses filiales d'exploitation, lesquels constituent la base d'emprunt dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable garantie.
9. **Dépendance envers le personnel clé.** L'aptitude de la société à se démarquer de la concurrence dépend de la qualité de son équipe de direction actuelle et future. La société doit pouvoir continuer à engager, à motiver et à conserver un personnel de direction compétent, sans quoi son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation en subiraient les contrecoups.

10. **Dilution.** Le prix d'émission de 3,60 \$ par bon de souscription spécial excède de 1,38 \$ ou de 38,34 % l'actif corporel net par action ordinaire en date du 1^{er} février 1998, compte tenu de l'émission des actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu des actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice des bons de souscription.

VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Les vérificateurs de la société sont Deloitte & Touche, comptables agréés, 700 – Second Street, S.W., Scotia Centre, bureau 2500, Calgary (Alberta) T2P 0S7. L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les actions ordinaires est Compagnie Montréal Trust du Canada dans les villes de Montréal, de Toronto, de Winnipeg, de Calgary et de Vancouver. Compagnie Montréal Trust du Canada est également le fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription spéciaux et de l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription.

LITIGES EN COURS

Il n'existe aucun litige important en cours ou envisagé contre la société ou une de ses filiales.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

DROIT CONTRACTUEL DE POURSUITES EN RÉOLUTION

Si le porteur d'un bon de souscription spécial qui acquiert une action ordinaire lors de l'exercice d'un bon de souscription spécial, tel qu'il est prévu dans le présent prospectus, a ou obtient le droit, en vertu des lois applicables, d'exercer un recours en résolution parce que le présent prospectus ou toute modification apportée à celui-ci contient une information fausse ou trompeuse, le porteur pourra résoudre, non seulement l'exercice de son bon de souscription spécial, mais également l'opération de placement privée aux termes de laquelle le bon de souscription spécial avait été initialement acquis, et pourra, dans le cadre de cette résolution, obtenir le remboursement intégral de la contrepartie totale versée à la société ou aux placeurs pour compte lors de l'acquisition du bon de souscription spécial. Si ce porteur est un cessionnaire autorisé du souscripteur initial du bon de souscription spécial, ce cessionnaire autorisé pourra exercer les droits de résolution et de remboursement accordés aux présentes comme s'il s'agissait de ce souscripteur initial. Les droits de poursuites en résolution prévus aux présentes ne débiteront pas après les périodes indiquées à l'article 138 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les droits précités s'ajoutent à tout autre droit ou recours offert au porteur d'un bon de souscription spécial en vertu de l'article 168 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), de l'article 217 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), de l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou autrement en droit.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Le Groupe Forzani Ltée

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Groupe Forzani Ltée** au 1^{er} février 1998 et au 2 février 1997 et les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 1^{er} février 1998 et au 2 février 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus.

Calgary (Alberta)
Le 20 mars 1998

(signé) Deloitte & Touche
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Le Groupe Forzani Ltée

Nous avons vérifié les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière de **Le Groupe Forzani Ltée** des exercices terminés les 28 janvier 1996, 29 janvier 1995 et 30 janvier 1994. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la société pour les exercices terminés les 28 janvier 1996, 29 janvier 1995 et 30 janvier 1994 selon les principes comptables généralement reconnus.

Calgary (Alberta)
Le 14 mars 1996 (sauf pour la note 16
qui est datée du 20 mars 1998)

(signé) BDO Dunwoody
Comptables agréés

LE GROUPE FORZANI LTÉE

Bilan consolidé

(en milliers de dollars)

	Au 1 ^{er} février 1998 \$	Au 2 février 1997 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	592	4 917
Débiteurs et divers montants à recevoir	7 306	15 619
Stocks	87 084	77 645
Frais payés d'avance	5 477	5 989
	100 459	104 170
Immobilisations (note 3)	36 109	42 572
Autres éléments d'actif (note 4)	1 284	1 966
	137 852	148 708
PASSIF		
À COURT TERME		
Dette bancaire en vertu d'une facilité de crédit renouvelable (note 5)	31 376	37 996
Créditeurs et charges à payer	45 874	72 782
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 631	388
	78 881	111 166
Dette à long terme (note 6)	10 359	5 706
Avantages incitatifs à la location reportés	10 529	12 736
	99 769	129 608
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	60 542	42 328
Bénéfices non répartis (déficit)	(22 459)	(23 228)
	38 083	19 100
	137 852	148 708

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

Albrecht W.A. Bellstedt, administrateur

Robert G. Brawn, administrateur

LE GROUPE FORZANI LTÉE

État consolidé des résultats d'exploitation et du déficit

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Exercices terminés les				
	1 ^{er} février 1998 (52 semaines) \$	2 février 1997 (53 semaines) \$	28 janvier 1996 (52 semaines) \$	29 janvier 1995 (52 semaines) \$	30 janvier 1994 (52 semaines) \$
VENTES	276 381	343 397	344 567	296 721	73 386
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES, CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS ADMINISTRATIFS	264 920	346 487	338 052	282 537	69 312
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	11 461	(3 090)	6 515	14 184	4 074
Amortissement	6 985	8 776	7 508	5 660	1 456
Intérêts	3 707	5 145	2 380	855	546
	10 692	13 921	9 888	6 515	2 002
BÉNÉFICE (PERTE) DÉCOULANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	769	(17 011)	(3 373)	7 669	2 072
Éléments inhabituels (note 8)	-	9 858	-	-	-
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	769	(26 869)	(3 373)	7 669	2 072
Activités abandonnées (note 10)	-	5 916	1 614	-	-
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	769	(32 785)	(4 987)	7 669	2 072
RÉDUCTION PAR SUITE DE LA FUSION (note 11)	-	-	-	-	214
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT	(23 228)	9 557	14 544	6 875	5 017
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) À LA FIN	(22 459)	(23 228)	9 557	14 544	6 875
BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION EN CIRCULATION	0,05	(4,32)	(0,66)	1,02	0,61

LE GROUPE FORZANI LTÉE

État consolidé de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Exercices terminés les				
	1 ^{er} février 1998	2 février 1997	28 janvier 1996	29 janvier 1995	30 janvier 1994
	(52 semaines) \$	(53 semaines) \$	(52 semaines) \$	(52 semaines) \$	(52 semaines) \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉ À) L'EXPLOITATION					
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités poursuivies	769	(17 011)	(3 373)	7 669	2 072
Éléments inhabituels	-	(9 858)	-	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Amortissement	6 985	9 042	7 508	5 660	1 456
Amortissement des frais financiers	545	239	-	-	-
Amortissement des avantages incitatifs					
à la location reportés	(1 797)	(1 673)	(1 727)	(1 403)	(464)
Radiation d'immobilisations	1 562	770	-	-	-
Radiation d'autres éléments d'actif	-	1 803	-	-	-
Radiation d'avantages incitatifs à la location reportés	(713)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(62)	(21)
	7 351	(16 688)	2 408	11 864	3 043
Variation des postes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	(27 522)	40 610	(27 967)	(8 285)	(6 934)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités poursuivies	(20 171)	23 922	(25 559)	3 579	(3 891)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités abandonnées	-	(5 801)	(1 614)	-	-
	(20 171)	18 121	(27 173)	3 579	(3 891)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU (AFFECTÉ AU) FINANCEMENT					
Augmentation (diminution) de la dette à long terme	5 896	3 524	(2 136)	2 411	(54)
Émission de capital-actions	18 214	-	-	28 305	10 243
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	-	(518)	(210)	(217)
Recouvrement de créances à long terme	153	-	-	-	-
Produit tiré des avantages incitatifs à la location reportés	303	2 841	1 912	3 340	2 210
Variation des postes hors caisse du fonds de roulement liés au financement	-	-	(1 179)	-	-
	24 566	6 365	(1 921)	33 846	12 182
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉ À) L'INVESTISSEMENT					
Acquisition d'une filiale (déduction faite de l'encaisse) (note 12)	-	-	-	(21 882)	-
Acquisition d'immobilisations	(1 852)	(8 299)	(22 231)	(8 755)	(6 039)
Acquisition d'autres éléments d'actif	(248)	(2 083)	(1 920)	(976)	(6)
Produit de la réalisation d'immobilisations	-	78	1 197	572	1
	(2 100)	(10 304)	(22 954)	(31 041)	(6 044)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	2 295	14 182	(52 048)	6 384	2 247
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(33 079)	(47 261)	4 787	(1 597)	(3 844)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(30 784)	(33 079)	(47 261)	4 787	(1 597)
Les liquidités sont constituées de :					
Encaisse	592	4 917	1 121	4 787	83

Dette en vertu d'une facilité de crédit renouvelable	(31 376)	(37 996)	(48 382)	-	(1 680)
Liquidités, montant net	(30 784)	(33 079)	(47 261)	4 787	(1 597)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés convenablement compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et selon les conventions comptables résumées ci-après :

Entreprise

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Le Groupe Forzani Ltée et ceux de ses filiales, toutes détenues en propriété exclusive.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût en magasin et de la valeur de réalisation nette. Le coût en magasin est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût des biens, les droits de douane, les frais de transport et les frais de distribution.

Les rabais de volume et les autres rabais de fournisseurs sont portés aux revenus au moment où ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les durées ou les taux suivants :

Bâtiment	– 4 %, méthode de l'amortissement dégressif
Bâtiment sur terrain loué	– 20 ans, méthode de l'amortissement linéaire
Mobilier, agencements, matériel et matériel roulant	– 10 % à 30 %, méthode de l'amortissement dégressif
Améliorations locatives	– méthode de l'amortissement linéaire sur la moindre des deux périodes suivantes, soit la durée du contrat de location, soit la durée d'utilisation estimative des améliorations, le tout n'excédant pas 10 ans
Marques de commerce	– 10 ans, méthode de l'amortissement linéaire

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent l'achalandage, les créances à long terme, les frais de financement et les frais du système informatique.

L'achalandage est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une durée de cinq à dix ans.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les créances à long terme sont comptabilisées au coût moins une provision pour moins-value.

Les frais de financement représentent les frais versés par la société afin d'obtenir la facilité de crédit renouvelable d'une durée de trois ans de même que les modifications apportées à cette facilité de crédit. Ces frais sont amortis sur la durée de la facilité.

Les frais du système informatique en 1997 ont trait uniquement au matériel. Pour les exercices précédents, ces frais comprennent également les charges d'exploitation relatives au développement avant la mise en marche, la mise en œuvre, la formation et la vérification du système informatique de la société, amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de trois à cinq ans.

Avantages incitatifs à la location reportés

Les avantages incitatifs à la location reportés représentent les avantages en espèces ou autres que la société a reçus des locataires de locaux conformément aux ententes des contrats de location des magasins. Ces avantages incitatifs à la location sont amortis en diminution des charges locatives sur la durée des baux correspondants, jusqu'à un maximum de dix ans.

Frais d'ouverture des magasins

Les frais d'exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins sont comptabilisés comme charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Fin de l'exercice financier

L'exercice financier de la société prend fin le dimanche le plus près du 31 janvier de chaque année.

Conversion des devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, l'actif, le passif, les produits ou les charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date, et les gains et pertes de change qui en découlent sont inclus dans le revenu de l'exercice en cours.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les débiteurs, les créditeurs et la dette à long terme constituent des instruments financiers. Selon l'information disponible, la valeur comptable des débiteurs et des créditeurs de la société correspond approximativement à la juste valeur. On doit se reporter à la note 6 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur de la dette à long terme.

La société est exposée au risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs provenant des franchisés. Ces débiteurs sont inscrits déduction faite des provisions constituées pour créances douteuses, lesquelles sont établies en fonction des risques de crédit spécifiques liés aux franchisés et des autres informations pertinentes.

La société est également exposée aux risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi qu'au degré de volatilité qui caractérise ces taux. Au cours de l'exercice 1998, la société n'a pas utilisé d'instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Incertitude relative à la mesure

Les montants inscrits aux fins de l'amortissement des immobilisations et de la provision pour freinte et désuétude de stocks sont fondés sur des estimations. En raison de leur nature même, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, et les répercussions sur les états financiers consolidés des exercices futurs pourraient être importantes.

2. REFINANCEMENT

Au cours de l'exercice, la société a procédé au refinancement de ses activités. Le refinancement a été effectué grâce à l'appui des fournisseurs, des locateurs et du prêteur principal de la société, et au moyen d'une émission d'actions ordinaires. Le refinancement avait pour but de procurer des liquidités pour financer les opérations de la société, de s'assurer que la société est en mesure de respecter ses engagements à mesure qu'ils deviendront exigibles et de soutenir ses initiatives de restructuration. L'appui financier volontairement offert par les principaux fournisseurs et locateurs de locaux au moyen du report de passifs actuels et futurs, dont le montant total s'élève à environ 20 millions de dollars, ne portait pas intérêt. Les reports des fournisseurs ont été remboursés au cours de l'exercice. Les reports des locateurs sont remboursables sur une période de trois ans; un tiers de ces reports a été remboursé au cours de l'exercice. L'appui supplémentaire de 8 millions de dollars fourni par le prêteur principal porte intérêt à un taux effectif correspondant au taux préférentiel majoré de 4 %. La société a remboursé l'avance au cours de l'exercice, puis a obtenu une facilité de crédit à terme garanti de 5 400 000 \$ (voir la note 6).

2. REFINANCEMENT (suite)

L'apport de capitaux a été obtenu par l'émission de 10 900 000 bons de souscription spéciaux (voir la note 7). Le produit de cette émission a été porté en diminution de la facilité de crédit renouvelable, ce qui a permis une amélioration générale du fonds de roulement de la société. Depuis la fin de l'exercice, la société a procédé à une nouvelle émission de 4 650 000 bons de souscription spéciaux (voir la note 16). Le produit de cette émission a servi à rembourser la

facilité de crédit à terme garanti, ainsi qu'à augmenter le fonds de roulement de la société en vue de financer la rénovation et l'ouverture de magasins.

3. IMMOBILISATIONS

	1 ^{er} février 1998		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	638	-	638
Bâtiment	4 797	582	4 215
Bâtiment sur terrain loué	3 122	324	2 798
Mobilier, agencements, matériel et matériel roulant	27 868	18 456	9 412
Améliorations locatives	36 311	17 326	18 985
Marques de commerce	242	181	61
	<u>72 978</u>	<u>36 869</u>	<u>36 109</u>

	2 février 1997		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	638	-	638
Bâtiment	3 718	214	3 504
Bâtiment sur terrain loué	3 122	168	2 954
Mobilier, agencements, matériel et matériel roulant	29 106	17 729	11 377
Améliorations locatives	40 198	16 133	24 065
Marques de commerce	130	96	34
	<u>76 912</u>	<u>34 340</u>	<u>42 572</u>

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1 ^{er} février 1998 \$	2 février 1997 \$
Frais de financement, moins l'amortissement de 545 000 \$ (239 000 \$ au 2 février 1997)	1 019	1 338
Créances à long terme	-	159
Achalandage, déduction faite d'un amortissement de 227 000 \$ (155 000 \$ au 2 février 1997)	265	337
Coût du système informatique, déduction faite d'un amortissement de 1 110 000 \$ (978 000 \$ au 2 février		

1997) et d'une réduction de valeur de néant
(1 803 000 \$ au 2 février 1997)

-	132
1 284	1 966

5. DETTE EN VERTU D'UNE FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La société a obtenu une facilité de crédit renouvelable totalisant 75 millions de dollars de General Electric Capital Canada Inc. (« G.E. »). La facilité de crédit vient à échéance le 29 juillet 1999. La facilité porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % (7 % au 1^{er} février 1998) et elle est garantie par un contrat de garantie générale sur tous les actifs actuels et futurs acquis par la société. Au cours de l'exercice, la société a conclu une convention de crédit modifiée et refondue avec G.E. et, au 1^{er} février 1998, la société en respectait toutes les clauses restrictives.

6. DETTE À LONG TERME

	1 ^{er} février 1998 \$	2 février 1997 \$
Facilité de crédit à terme garanti	5 150	-
Emprunts hypothécaires, versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 49 660 \$, y compris l'intérêt composé semestriellement dont les taux varient d'environ 8 % à 10 %, garantis par le terrain et les bâtiments, renouvelables le 1 ^{er} juin 1999 et le 1 ^{er} août 2005	4 514	4 706
Dépôts de garantie, remboursables par versements annuels de février 1998 à janvier 2001, taux préférentiel majoré de ½ %	496	1 388
Reports des locateurs, ne portant pas intérêt et remboursables par versements entre octobre 1998 et mai 1999	1 830	-
	11 990	6 094
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(1 631)	(388)
	10 359	5 706

Depuis la fin de l'exercice, la facilité de crédit à terme garanti a été remboursée au moyen du produit tiré de l'émission de 4 650 000 bons de souscription spéciaux (voir la note 16).

Les remboursements de capital sur les emprunts hypothécaires ci-dessus, exigibles au cours des cinq prochains exercices en supposant que les emprunts soient renouvelés à des conditions semblables, sont les suivants :

	\$
1999	215 671
2000	237 404
2001	260 159
2002	285 115
2003	312 486

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Compte tenu des taux d'intérêt estimatifs offerts à la société sur les emprunts hypothécaires comportant des conditions et des échéances semblables, la juste valeur des emprunts hypothécaires au 1^{er} février 1998 s'élevait à environ 4 519 000 \$ (4 711 000 \$ au 2 février 1997). Les frais d'intérêt engagés relativement à la dette à long terme pour l'exercice terminé le 1^{er} février 1998 totalisaient 398 000 \$ (408 000 \$ au 2 février 1997; 390 000 \$ au 28 janvier 1996; 291 000 \$ au 29 janvier 1995; 241 000 \$ au 30 janvier 1994).

7. CAPITAL-ACTIONS

	Nombre d'actions	Montant \$
Autorisé		
Nombre illimité d'actions de catégorie A		
Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries		
Émis		
Solde au 31 janvier 1993	10 000 000	3 380
Actions consolidées sur une base de 1 pour 4 (7 500 000)		-
Actions émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (déduction faite des frais d'émission de 921 000 \$)	1 650 000	8 773
Actions émises au moment de la levée des options des		
preneurs fermes (déduction faite des frais d'émission de 94 000 \$)	266 250	1 470
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Sport Chek	75 000	-
Actions émises à la suite de l'acquisition d'une participation de 20 % dans 340546 Alberta Ltd.	100 000	400
Solde au 30 janvier 1994	4 591 250	14 023
Actions émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (déduction faite des frais d'émission de 1 695 000 \$)	3 000 000	28 305
Solde au 29 janvier 1995, au 28 janvier 1996 et au 2 février 1997	7 591 250	42 328
Actions émises au moment de la levée des options d'achat d'actions des employés	45 000	64
Actions émises dans le cadre d'un placement privé (déduction faite des frais d'émission de 1 388 355 \$)	10 900 000	17 142
Actions émises au moment de l'exercice des bons de souscription	491 666	1 008
Solde au 1 ^{er} février 1998	19 027 916	60 542
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	18 329 924	-

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Options

La société a octroyé des options d'achat d'actions à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés visant l'achat de 2 007 000 actions de catégorie A à des prix variant de 1,43 \$ à 9,45 \$ l'action. De ce nombre, 430 000 options sont assujetties à l'approbation des organismes de réglementation, des bourses et des actionnaires. Ces options expireront entre le 25 mai 1998 et le 31 mars 2003.

Bons de souscription

Le 17 avril 1994, la société a émis 500 000 bons de souscription dans le cadre de l'acquisition de Sports Experts Inc. Ces bons de souscription confèrent à leur détenteur le droit d'acquérir jusqu'à 500 000 actions de catégorie A de la société. Ces bons de souscription peuvent être exercés, en tout ou en partie, au prix de 11,00 \$, et ils viennent à échéance le 17 avril 1998.

Le 19 août 1997, la société a émis 3 633 334 bons de souscription dans le cadre de l'émission de 10 900 000 actions de catégorie A. Ces bons de souscription confèrent à leur détenteur le droit d'acquérir jusqu'à 3 633 334 actions ordinaires de la société; chaque bon peut être exercé au prix de 2,05 \$ jusqu'au 27 janvier 1999. Au cours de l'exercice, 491 666 bons ont été exercés, pour un produit total de 1 007 915 \$.

8. ÉLÉMENTS INHABITUELS

Au cours de l'exercice terminé le 2 février 1997, la société a comptabilisé une charge de 9 858 000 \$ relative à la restructuration. Les principales composantes de cette charge étaient les suivantes :

Réduction de valeur des actifs	5 223 \$
Coûts de restructuration	3 825
Frais de fermeture de magasins	810
	9 858 \$

8. ÉLÉMENTS INHABITUELS (suite)

Les réductions de valeur des actifs comprennent les coûts liés aux diverses conversions des systèmes, le matériel et les agencements inutilisés de même que les moins-values de stocks destinées à corriger les excédents et la désuétude des stocks. Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de départ, les coûts de réinstallation et les frais de consultation. Les frais de fermeture de magasins comprennent les pénalités au titre des loyers, la liquidation des stocks et les radiations des améliorations locatives. Le solde des créditeurs au 1^{er} février 1998 comprend une provision de 200 000 \$ (3 807 000 \$ au 2 février 1997) pour les coûts de restructuration.

9. IMPÔTS SUR LE REVENU

Les charges d'exploitation comprennent l'impôt des grandes sociétés qui s'élève à 501 000 \$ pour l'exercice terminé le 1^{er} février 1998 (230 000 \$ au 2 février 1997, 206 000 \$ au 28 janvier 1996, 114 000 \$ au 29 janvier 1995 et néant au 30 janvier 1994). En utilisant le taux d'imposition prévu par la loi, les impôts sur le revenu de 3 420 000 \$ pour l'exercice 1995 et de 886 000 \$ pour l'exercice 1994 ont été réduits grâce à la réalisation de reports de pertes non comptabilisées précédemment totalisant respectivement 344 000 \$ et 782 000 \$ et, pour l'exercice 1995 seulement, aux écarts permanents découlant de l'achat d'une filiale de 2 936 000 \$. Pour chacun des exercices allant de 1994 à 1998 inclusivement, aucune provision n'a été constituée au titre des impôts sur le revenu ou il s'agit d'une provision d'un montant négligeable.

Les pertes autres qu'en capital de la société, qui peuvent être reportées sur les exercices ultérieurs, se chiffrent à environ 48 587 000 \$. Les avantages fiscaux potentiels découlant des pertes autres qu'en capital n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. Ces pertes expirent au cours des sept prochaines années.

10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice terminé le 2 février 1997, la société a fermé ses centres de liquidation. Ces magasins représentaient l'ensemble des activités de vente au détail à prix réduits de la société, secteur distinct dont les activités avaient débuté au cours de l'exercice terminé le 28 janvier 1996. Les éléments d'actif et de passif ainsi que les résultats des centres de liquidation ont été reclassés comme des activités abandonnées et comprennent les montants suivants :

	1 ^{er} février 1998 \$	2 février 1997 \$	28 janvier 1996 \$
Ventes	-	7 400	5 972
Perte découlant des activités et réductions de valeur des actifs	-	5 916	1 614
Actif net des activités abandonnées à la fin de l'exercice	-	-	5 759

11. FUSION

Le 28 juin 1993, la société a fusionné avec son actionnaire majoritaire, Forzani Investments Ltd. Suivant la fusion, les bénéfices non répartis de la société ont été réduits de 214 000 \$, montant représentant la dette intersociétés.

12. ACQUISITIONS

Avec prise d'effet le 29 janvier 1994, la société a fait l'acquisition de Sports Experts Inc., un détaillant d'articles de sport. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple de la façon suivante :

	\$
Actif à court terme (incluant l'encaisse de 734 000 \$)	62 488
Passif à court terme	41 346
Fonds de roulement	21 142
Immobilisations	16 314
Autres éléments d'actif	2 308
Impôts reportés débiteurs	3 173
	42 937
Dette à long terme	(852)
Autres éléments de passif	(5 209)
	36 876
Prix d'achat (payé en espèces et en bons de souscription)	22 500
Frais d'acquisition	116
	22 616
Excédent de la valeur comptable sur le coût d'acquisition de l'actif net acquis	14 260

L'excédent de la valeur comptable sur le coût d'acquisition de l'actif net acquis a été réparti comme suit :

Actif à court terme (stocks)	3 790	\$
Immobilisations	2 099	
Passif à court terme	1 673	
Impôts reportés débiteurs	3 173	
Autres éléments d'actif	1 252	
Autres éléments de passif	2 273	
	14 260	\$

12. ACQUISITIONS (suite)

L'actif et le passif à court terme, qui représentent le stock à rotation lente vendu au cours de l'exercice ainsi que les coûts de restructuration engagés au cours de l'exercice, ont été comptabilisés dans l'exercice 1995. Les immobilisations et les autres éléments d'actif et de passif sont amortis sur une durée pouvant atteindre cinq ans. Aucune valeur n'a été attribuée aux impôts reportés débiteurs à la date d'acquisition, et ceux-ci seront comptabilisés au moment où les pertes fiscales seront utilisées.

Le 25 juin 1993, la société a acheté le reste des actions de sa filiale 340546 Alberta Ltd. en contrepartie d'actions de la société d'une valeur de 400 000 \$. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable, totalisant 392 440 \$, a été ajouté à l'achalandage qui est amorti sur une période de cinq ans et demi.

13. ENGAGEMENTS

En date du 1^{er} février 1998, la société s'était engagée, en vertu de baux à long terme visant des biens immobiliers, à effectuer au cours des cinq prochains exercices les paiements minimaux suivants :

	Montant brut \$	Déduction faite des sous-locations \$
1999	20 674	16 127
2000	19 667	15 460
2001	18 221	14 433
2002	15 340	12 290
2003	13 756	11 293

De plus, la société doit payer, en vertu de certains baux, des loyers additionnels fondés sur un pourcentage des ventes.

Au 1^{er} février 1998, la société s'est engagée, au moyen de lettres de crédit, à acquérir des stocks pour un montant d'environ 3 315 000 \$ (2 896 000 \$ au 2 février 1997).

La société s'est engagée, en vertu des contrats de location à long terme, à louer du matériel informatique et des logiciels. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2001, et les paiements minimaux exigibles sont de 1 372 000 \$ en 1999, de 253 000 \$ en 2000 et de 58 000 \$ en 2001.

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la société a conclu des ententes avec certains franchisés, en vertu desquelles elle rachètera les stocks des franchisés au cas où la banque exercerait les garanties connexes. La perte maximale de la société est limitée au moindre de 75 % de la valeur comptable des stocks et de la dette bancaire du franchisé. Au 1^{er} février 1998, la perte maximale était de 15 583 000 \$ (14 688 000 \$ au 2 février 1997).

La société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font l'objet d'une couverture d'assurance adéquate ou, si tel n'était pas le cas, leur dénouement ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société. Tout paiement pouvant résulter de ces réclamations et poursuites sera imputé aux résultats de l'exercice en cours.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 12 février 1998, la société a émis 4 650 000 bons de souscription spéciaux au prix de 3,60 \$ chacun, pour un produit total brut de 16 740 000 \$. L'autorisation du prospectus, attendue d'ici le 12 juin 1998, permettra d'échanger chaque bon de souscription contre une action de catégorie A de la société. Le produit de cette émission a été utilisé pour rembourser la facilité de crédit à terme garanti, et le solde a été porté en diminution de la facilité de crédit renouvelable de la société, permettant ainsi d'augmenter le fonds de roulement général de la société et d'obtenir des fonds supplémentaires pour la rénovation et l'agrandissement de magasins.

ATTESTATION DE LE GROUPE FORZANI LTÉE

EN DATE DU 23 avril 1998

Le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes dans le présent prospectus, selon les exigences de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), ainsi que des règlements respectifs en vertu de ces lois. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) John M. Forzani,
Président du conseil
et chef de la direction

(signé) Robert Sartor,
Vice-président à la direction
et chef de la direction des finances

Au nom du conseil d'administration

(signé) Robert G. Brawn,
Administrateur

(signé) Albrecht W.A. Bellstedt,
Administrateur

ATTESTATION DES PLACEURS POUR COMPTE

EN DATE DU 23 avril 1998

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte précédent constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes dans le présent prospectus, selon les exigences de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et de la partie XV de *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), ainsi que des règlements respectifs en vertu de ces lois. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

LA SOCIÉTÉ DE VALEURS FIRST MARATHON LIMITÉE LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

par (signé) Douglas O. Pocock

par (signé) Pierre Le Fèvre

Le texte suivant comporte le nom de chaque personne ou société ayant une participation directe ou indirecte dans la mesure d'au moins 5 % dans le capital de :

LA SOCIÉTÉ DE VALEURS FIRST MARATHON LIMITÉE : filiale en propriété exclusive de First Marathon Inc.; et

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC. : filiale en propriété exclusive de Lévesque, Beaubien et Compagnie Inc., elle-même filiale en propriété majoritaire d'une banque à charte canadienne.